



**Étude pour définir un plan d'actions pour la
qualité de l'air et l'opportunité de mise en
place d'une zone à faibles émissions (ZFE-m)**

**Volet 2 : Plan d'Amélioration de la Qualité
de l'Air (PAQA) et étude d'opportunité de
mise en place d'une ZFE-m**

Document annexe : fiches actions

Avril 2023



Table des matières

Action 6.1.1 : Suivre la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire, avec une attention spécifique portée sur les zones À enjeux.....	2
Action 6.1.2 : Communiquer en cas de pic de pollution et sensibiliser à la qualité de l'air ...	6
Action 6.2.1: Réduire les concentrations en oxydes d'azote en renforçant les actions sur la multimodalité, les modes de déplacements actifs et la réduction de l'impact des transports	10
Action 6.2.2 : Agir pour la qualité de l'air intérieur et les émissions de particules fines liées au bâti	15
Action 6.2.3 : Réduire les émissions d'ammoniac de l'agriculture en renforçant les partenariats existants.....	21
Action 6.2.4 : Mieux prendre en compte la qualité de l'air dans le développement économique et le secteur industriel	24
Action 6.3.1 : Réduire la pollution atmosphérique dans le secteur de l'école des Maurilloux à Trélissac.....	26
Action 6.3.2 : Réduire la pollution atmosphérique dans la traversée du bourg de Trélissac	31
Action 6.3.3 : Réduire la pollution atmosphérique dans le secteur du centre commercial La Feuilleraie à Trélissac	36
Action 6.3.4 : Réduire la pollution atmosphérique à Boulazac Isle Manoire.....	41
Action 6.3.5 : Réduire la pollution atmosphérique dans le secteur du centre commercial de Marsac sur l'Isle	48
Action 6.3.6 : Réduire la pollution atmosphérique au niveau de trois secteurs de la ville de Périgueux	53

Axe 6 : Améliorer la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire

Programme 6.1 : Suivre la qualité de l'air sur le territoire, gérer les pics de pollution, sensibiliser

ACTION 6.1.1 : SUIVRE LA QUALITÉ DE L'AIR SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, AVEC UNE ATTENTION SPÉCIFIQUE PORTÉE SUR LES ZONES À ENJEUX

Descriptif

Contexte de l'action

Cette action a été rajoutée au PCAET en 2023, à la suite de l'étude « Plan d'actions pour la qualité de l'air, étude d'opportunité de mise en place de zones à faibles émissions mobilités menée en 2022.

Le maintien d'une bonne qualité de l'air sur le territoire est une priorité du Grand Périgueux. Un suivi permet dans un premier temps d'être capable de déterminer les zones d'actions prioritaires puis de suivre dans un second temps, l'impact des actions mises en place sur le territoire.

Ce suivi est effectué dans le cadre de l'adhésion du Grand Périgueux à l'observatoire de surveillance de la qualité de l'air, ATMO Nouvelle Aquitaine (NA), qui produit des modélisations sur le territoire, effectue des mesures avec sa station fixe « urbaine sous influence de fond » présente rue Paul-Louis Courier à Périgueux.

Élément spécifique de diagnostic

Le bilan de la qualité de l'air sur le territoire montre, à l'aide de la carte stratégique air fournie par ATMO NA, que 96 % de la population n'est pas exposée à un problème de qualité de l'air.

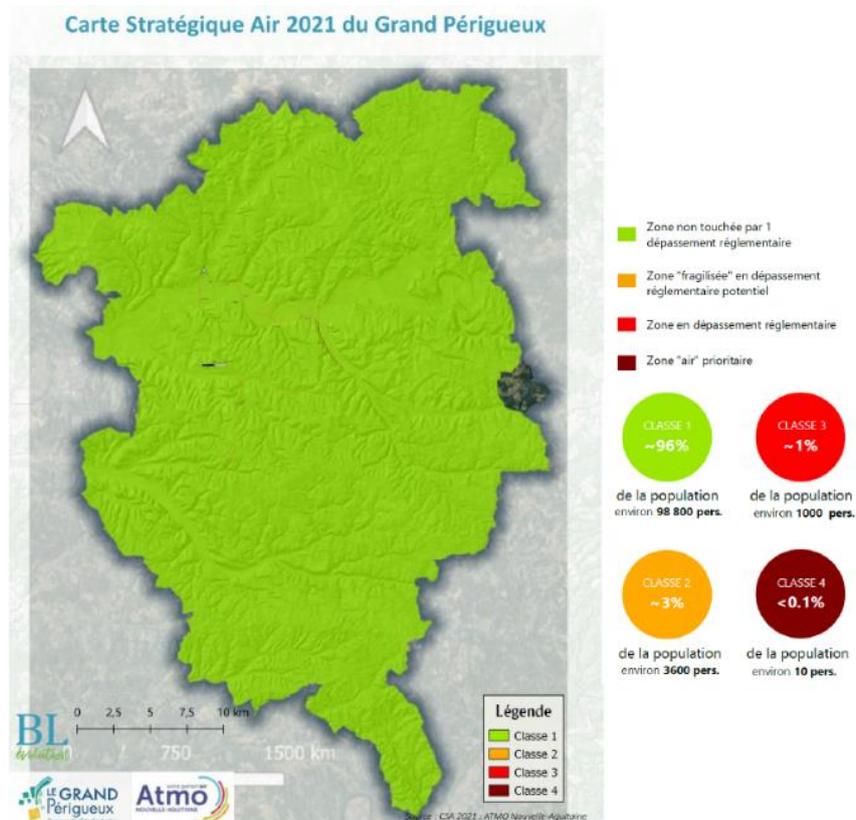


Figure 1: Carte Stratégique Air 2021 - Grand Périgueux

Il convient en revanche de zoomer sur le centre de Périgueux pour déterminer des zones à enjeux plus précises :

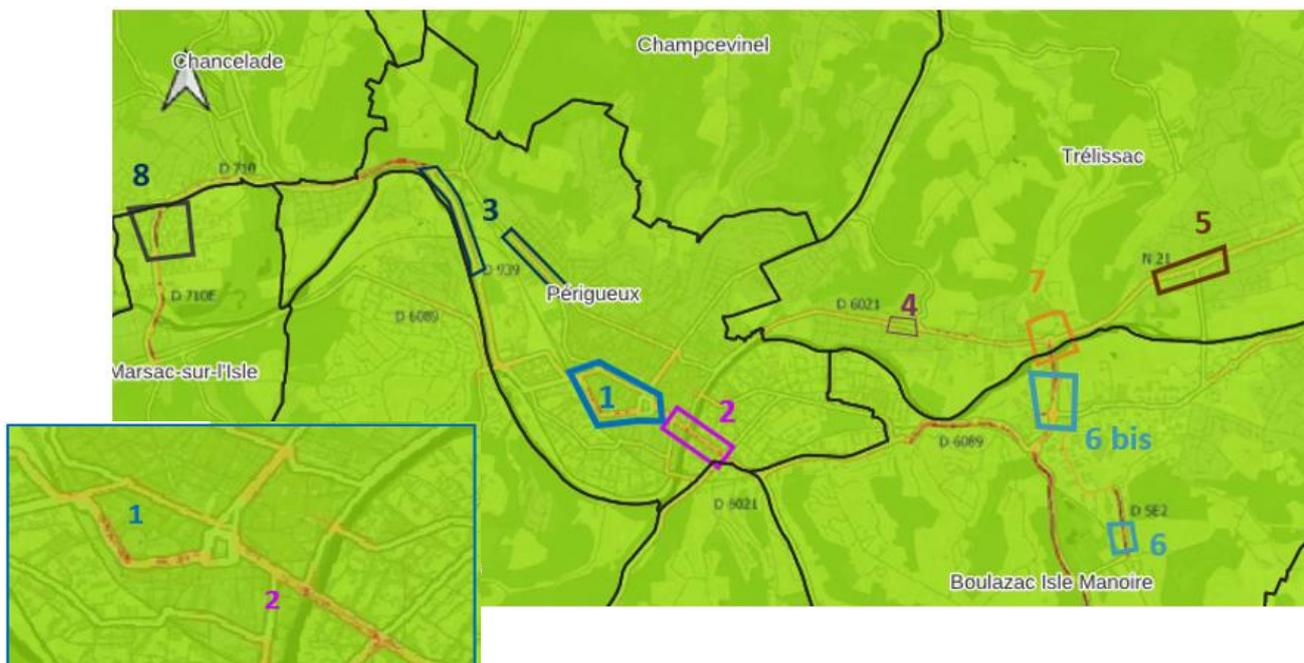


Figure 2: Zones à enjeux pour la qualité de l'air identifiées suite au bilan

Ce sont ces huit zones qui sont suivies avec plus d'attention. Les six premières zones ont été identifiées car elles combinaient une dégradation de la qualité de l'air avec la présence d'établissements recevant quotidiennement du public sensible à la qualité de l'air. Les zones 7 et 8 sont des centres commerciaux exposés à une qualité de l'air dégradée et recevant quotidiennement un grand nombre de personnes, rajoutées à la demande du Grand Périgueux. Ces zones, détaillées dans les fiches actions des communes (6.3.1 à 6.3.5), sont :

- ⇒ Le secteur du centre commercial de Marsac-sur-l'Isle (8).
- ⇒ La voie des stades et la rue Pierre Sépard (3),
- ⇒ Les rues Chanzy, de la Cité et du président Wilson dans Périgueux (1),
- ⇒ Le cours Fénelon dans Périgueux (2),
- ⇒ Le secteur de l'école des Maurilloux à Trélassac (4),
- ⇒ Le secteur du centre commercial de la Feuilleraie à Trélassac (7),
- ⇒ L'entrée ouest du bourg de Trélassac (5),
- ⇒ Le long des avenues Marcel Paul et Louis Lescure à Boulazac Isle Manoire (6 bis et 6),

Objectifs et contenu de l'action : les mesures

1. Faire appel à un prestataire externe pour obtenir des mesures de concentrations de polluants atmosphériques complémentaires aux modélisation d'ATMO NA. Temporalité : court terme.
2. Afin de sensibiliser, réaliser des mesures à l'aide de capteurs mobiles sur des personnes (piétons, transports en commun, vélo, voiture). Temporalité : court terme.
3. Réaliser des mesures précises de la qualité de l'air sur deux zones en partenariat avec ATMO NA. Temporalité : court terme.
4. En cas d'identification de pic de pollution, renforcer les actions de sensibilisation en partenariat avec Périmouv, et déterminer des actions spécifiques appropriées auprès des types d'usagers

présents dans ces zones, selon les recommandations de l'ARS et d'ATMO Nouvelle Aquitaine.
Temporalité : moyen terme

Complément sur les micro-capteurs

Le suivi est aussi réalisé de manière plus précise avec des capteurs mobiles/fixes par des prestataires. ATMO NA rappelle que les campagnes de mesures réalisées par ATMO sont normées et réglementaires, et permettent de définir une concentration cohérente propre. Cela n'est pas le cas avec des micro-capteurs d'autres organismes.

Il convient ainsi de rester prudent sur l'usage de ces micro-capteurs. Leurs valeurs sont indicatives et ne peuvent être utilisées qu'à ce titre, en tenant compte de leur niveau d'incertitude. Il est donc impossible, pour ces raisons, de réaliser des mesures de pic de pollution et de déclenchement d'alerte à partir des mesures des micro-capteurs.

De plus en cas d'utilisation des micro-capteurs, il faudrait prévoir que tous puissent être installés à côté de la station de mesure ATMO pendant une à deux semaines afin d'estimer leur niveau d'incertitude.

Pilotage et moyens

Porteur	Grand Périgueux Direction : Mission Climat et Transition Écologique
Partenaires	ATMO Nouvelle-Aquitaine
Ressources	/
Budget	Suivant solutions choisies : entre 32 000 et 65 000 €

Calendrier

Les objectifs en termes d'échéance peuvent varier pour chaque mesure identifiée dans la fiche action. Les temporalités de chacune sont récapitulées dans le tableau ci-après.

- ⇒ Court terme : d'ici la fin du Plan Climat (2024-25),
- ⇒ Moyen terme : les 3 premières années du Plan Climat suivant (2026-2028),
- ⇒ Long terme : les dernières années du Plan Climat suivant (2029-2030).

Mesure	Court terme	Moyen terme	Long terme
1	X		
2	X		
3	X		
4		X	

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2022	Objectif 2024	Objectif 2028	Producteurs
Concentrations en polluants relevées dans les 8 zones	0	Réalisé pour chaque zone	/	Grand Périgueux
Concentrations en polluants modélisées annuellement pour l'ensemble du territoire	Fait	Fait	/	ATMO NA
Etude des types d'usagers présents dans les zones à enjeux	/	/	Réalisée	Grand Périgueux

Impact de l'action

Priorité de l'action	+++
Difficulté de mise en œuvre	+
Energie économisée annuellement (GWh/an)	/
Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	/

Impact sur la qualité de l'air	+ : action de suivi nécessaire, mais qui n'amène pas de réduction
Point de vigilance	Usage adéquat des micro-capteurs
Economies estimées	/
Rapport coût-efficacité	/

Axe 6 : Améliorer la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire

Programme 6.1 : Suivre la qualité de l'air sur le territoire, réagir en cas de pic de pollution, sensibiliser

ACTION 6.1.2 : COMMUNIQUER EN CAS DE PIC DE POLLUTION ET SENSIBILISER À LA QUALITÉ DE L'AIR

Descriptif

Contexte de l'action

Cette action a été rajoutée au PCAET en 2023, à la suite de l'étude « Plan d'actions pour la qualité de l'air, étude d'opportunité de mise en place de zones à faibles émissions mobilités menée en 2022.

La communication et la sensibilisation autour de la qualité de l'air peuvent s'effectuer pour plusieurs secteurs en lien avec des émissions de polluants atmosphériques : les mobilités, l'habitat, les déchets ou encore l'agriculture.

La communication est une action devant commencer rapidement et faire partie de la mobilisation autour du Plan Climat afin d'intégrer les enjeux de pollution atmosphérique dans la culture commune.

Pour l'habitat, des publications sont déjà effectuées sur le groupe Facebook Amélie2 et 6 à 8 réunions publiques sont animées chaque année. Concernant les déchets, la collectivité n'a plus la compétence. Les actions sont donc à mener en partenariat avec le Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3). Enfin pour l'agriculture, des sensibilisations sont déjà effectuées au printemps sur les particules en suspension, par ATMO Nouvelle-Aquitaine, pour informer le public en période de labours.

Élément spécifique de diagnostic

La communication autour des émissions de polluants atmosphériques doit prendre en compte les spécificités de chaque secteur dans ses émissions :



Figure 3 : Part de chaque secteur dans les émissions de polluants atmosphériques en 2018 – Grand Périgueux

Au niveau du Grand Périgueux, le résidentiel est principalement émetteur de dioxyde de soufre (SO₂) avec le chauffage au fioul, de composés organiques volatils (COVNM) avec les peintures et autres produits ménagers, et de particules fines (PM₁₀ et PM_{2.5}) avec le chauffage au bois.

L'agriculture émet principalement de l'ammoniac (NH₃) à travers de multiples sources (gestion des sols, engrais, d'origines animales...), et des particules fines (PM₁₀) lors des labours.

Afin de prévoir les pics de pollution de certains polluants, il est possible de s'appuyer sur la station de mesure ATMO présente dans Périgueux.

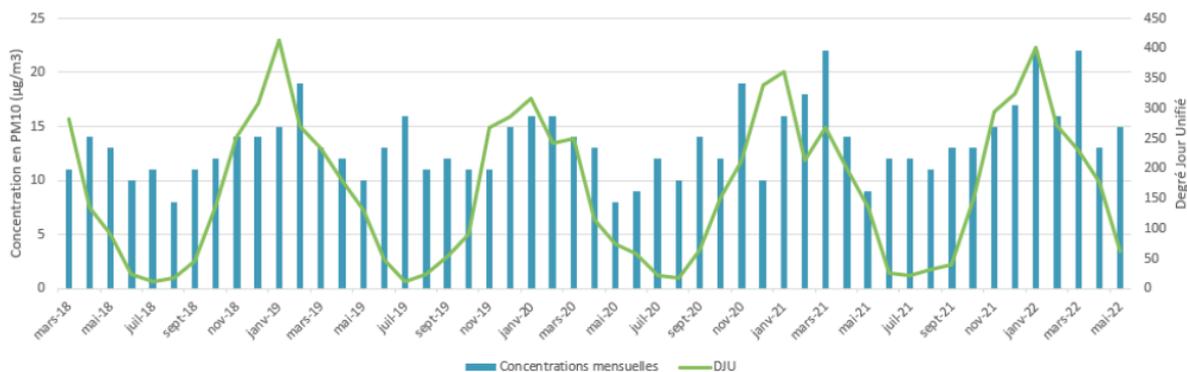


Figure 2 : Concentrations mensuelles en PM_{10} en station – Périgueux



Figure 3 : Concentrations mensuelles en $PM_{2.5}$ en station – Périgueux

Il est plus difficile de prévoir des pics de pollution pour les PM_{10} , mais pour les $PM_{2.5}$ des pics s’observent bien pour les mois les plus froids (courbe verte des Degrés Jours Unifiés-DJU).

Le transport routier émet principalement des oxydes d’azote (NO_x), avec la combustion des moteurs thermiques.

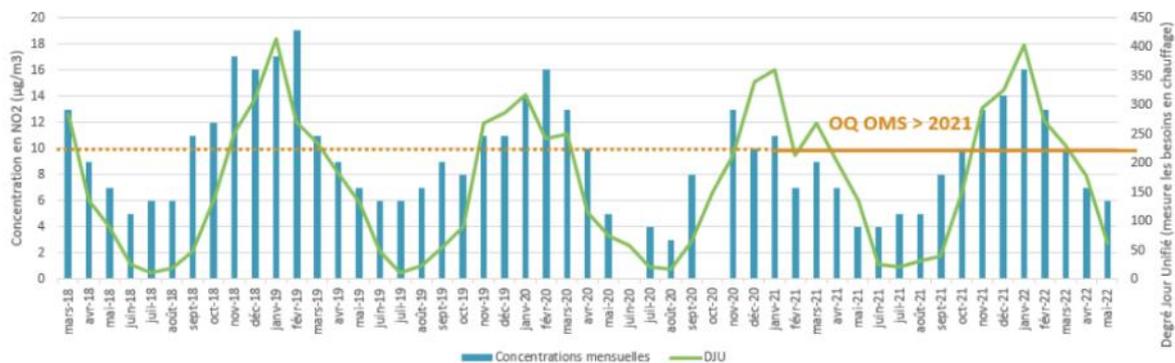


Figure 4 : Concentrations mensuelles en dioxyde d'azote en station – Périgueux

Pour les oxydes d’azote, une nette corrélation est observable entre les concentrations dans l’air (barres verticales) et la rigueur climatique (courbe verte des Degrés Jours Unifiés-DJU).

Objectifs et contenu de l'action : les mesures proposées

Mobilités :

1. En cas de pic de pollution, communiquer pour changer temporairement de mode de transport : incitation au covoiturage, au télétravail, à l’utilisation des transports en commun, à se passer de la voiture ou à utiliser des modes actifs. Temporalité : court terme.

2. Comparer les impacts sur la qualité de l'air par mode de transport, afin de sensibiliser aux différences avec pédagogie. Temporalité : moyen terme.

Habitat :

3. Sensibiliser sur les bonnes conditions d'utilisation du bois-énergie et sur la baisse de chauffage, car intensifier l'usage du bois-énergie peut amener à une augmentation des émissions de particules fines et composés volatils. Temporalité : court terme.
4. Prévoir des campagnes de communication saisonnières lors des périodes potentielles de pics liés au chauffage au bois. Temporalité : court terme.

Déchets :

5. Réaliser une communication commune avec le SMD3 sur la valorisation des déchets verts en déchèterie et sensibiliser sur les interdictions et risques liés au brûlage des déchets verts. Les cibles sont les habitants, les agriculteurs, et les services Espace vert de l'agglomération et des communes. Temporalité : court terme.

Agriculture :

6. Réaliser des sensibilisations à la qualité de l'air auprès des agriculteurs en partenariat avec les relais du monde agricole. Temporalité : court terme.

Pilotage et moyens

Porteur	Grand Périgueux Directions : Communication et Mission Climat et Transition Écologique
Partenaires	Périmouv', SMD3, relais du monde agricole (Chambre d'agriculture, CAAP 24...), ATMO Nouvelle-Aquitaine
Ressources	/
Budget	/

Calendrier

Les temporalités peuvent varier pour chaque mesure identifiée dans la fiche action. Les temporalités de chaque mesure sont récapitulées dans le tableau ci-après.

- ⇒ Court terme : d'ici la fin du Plan Climat (2024-25),
- ⇒ Moyen terme : les 3 premières années du Plan Climat suivant (2026-2028),
- ⇒ Long terme : les dernières années du Plan Climat suivant (2029-2030).

Mesure	Court terme	Moyen terme	Long terme
1	X		
2		X	
3	X		
4	X		
5	X		
6	X		

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Objectif 2028	Producteurs
Communications effectuées pour inciter à changer de mode de transport	/	Lors de chaque pic de pollution	/	Grand Périgueux
Sensibilisations menées sur la bonne utilisation du chauffage au bois	/	Une fois par an + rappel lors des vagues de froid	/	Grand Périgueux
Sensibilisation sur la valorisation des déchets verts effectuée	/	Une fois par an	/	Grand Périgueux / SMD3
Sensibilisation sur la qualité de l'air auprès des agriculteurs effectuée	/	Une fois par an	/	Grand Périgueux / CA
Estimation des impacts sur la qualité de l'air par mode de transport et communication	/	/	Effectué	Grand Périgueux

Impact de l'action

Priorité de l'action	+++
Difficulté de mise en œuvre	+ : peut commencer immédiatement
Energie économisée annuellement (GWh/an)	\
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	\
Impact sur la qualité de l'air	++
Point de vigilance	Mener les sensibilisations et communications en même temps que celles qui touchent chaque secteur
Economies estimées	\
Rapport coût-efficacité	+++

Axe 6 : Améliorer la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire

Programme 6.2 : Atténuer les émissions de polluants atmosphériques des secteurs émetteurs, et réduire les concentrations en oxydes d'azote

ACTION 6.2.1: RÉDUIRE LES CONCENTRATIONS EN OXYDES D'AZOTE EN RENFORÇANT LES ACTIONS SUR LA MULTIMODALITÉ, LES MODES DE DÉPLACEMENTS ACTIFS ET LA RÉDUCTION DE L'IMPACT DES TRANSPORTS

Descriptif

Contexte de l'action

Cette action a été rajoutée au PCAET en 2023, à la suite de l'étude « Plan d'actions pour la qualité de l'air, étude d'opportunité de mise en place de zones à faibles émissions mobilités menée en 2022.

La stratégie affichée par l'agglomération du Grand Périgueux vise, à horizon 2025, de désengorger le centre-ville de Périgueux du trafic routier. Cela passe par l'objectif de faire passer la part modale de la voiture à 60 % voire 73 % d'ici 2030 ou 2040, contre les 88 % observés aujourd'hui.

De nombreuses mesures sont déjà entreprises par le Grand Périgueux sur la thématique des mobilités dans le Plan Climat 2019-2024. Cette fiche action vise ainsi à mettre en avant les co-bénéfices attendus des actions engagées sur la qualité de l'air et à renforcer les domaines pour lesquels elle peut être prise en compte plus précisément. Notons que les co-bénéfices de ces actions sont variés : baisse des émissions de gaz à effet de serre, meilleure maîtrise énergétique, baisse des émissions de polluants atmosphériques et donc amélioration de la qualité de l'air, ou encore baisse du bruit lié au trafic routier.

Point sur les actions déjà entreprises par la collectivité sur les sous-thématiques liées aux mobilités :

- ⇒ Intermodalité : afin de renforcer l'accompagnement au changement via du conseil en mobilités (agents, particuliers et professionnels), l'EPIC Périmouv se dote d'un chargé de mission dédié aux plans de déplacements à partir de février 2023.
- ⇒ Covoiturage : des constructions d'infrastructures (parking de covoiturage) sont en cours pour développer le covoiturage sur le territoire. En revanche, l'outil web Go Too est abandonné en 2019 car son efficacité n'a pas été démontrée. En 2023, l'étude de lignes dédiées au covoiturage sera lancée dans le cadre du programme national AcoTE "Acteurs et Collectivités engagés pour l'éco-mobilité"
- ⇒ Renouvellement des véhicules de la collectivité : En 2022-2023, 30 % des véhicules de service dits particuliers appartenant à la flotte a été renouvelé vers de l'électrique ou de l'hybride. Tous les bus renouvelés de Périmouv' seront à motorisation électrique, avec une transition totale vers l'électrique (adaptable suivant les opportunités d'approvisionnement en EnR) à horizon 2035 et un nouveau dépôt de bus.
- ⇒ Développement de motorisations alternatives : une station GNV (Gaz Naturel Véhicules) est déjà présente à Boulazac et une deuxième station multi fluides est envisagée à Cré@vallée nord. Le SDE24 est également en train d'élaborer son schéma départemental sur les IRVE. Le nouveau dépôt de bus aura sa propre station.
- ⇒ Amélioration de l'offre de transports en commun : une billetterie unique est opérationnelle via Modalis. De plus, le Grand Périgueux a un partenariat avec l'office de tourisme intercommunal depuis 2 ans pour l'achat d'une carte rendant le bus gratuit aux touristes. Des tarifs intermodaux Bus-TER existent depuis juillet 2022. Enfin, le BHNS prévu pour 2023 aura des effets bénéfiques à long terme sur la réduction du trafic routier, avec une offre de déplacement plus variée et plus

fréquente.

- ⇒ Développement des modes actifs : la collectivité envisage la prise de compétence optionnelle d'aménagement cyclable d'intérêt communautaire pour prendre la maîtrise d'ouvrage des aménagements cyclables prioritaires. Ceci sera arbitré en 2023 avec l'évaluation à mi-parcours du schéma cyclable. 700 vélos seront en location d'ici l'été 2023.
- ⇒ Réduction du besoin de mobilité : les agents du Grand Périgueux peuvent faire un jour de télétravail par semaine depuis octobre 2021 et le Plan de Déplacement d'Administration de la collectivité a été validé en décembre 2022.
- ⇒ Autopartage : une expérimentation aura lieu sur 2 territoires tests en 2023 (communes rurales).
- ⇒ Navette ferroviaire : mise en service depuis le 2 juillet 2022, elle vient compléter l'offre actuelle de la SNCF pour assurer un train toutes les 30 minutes en heure de pointe sur les principaux arrêts (Mussidan, Saint-Astier, Périgueux, Boulazac, Niversac) et un train toutes les heures aux autres arrêts et moments de la journée.

Élément spécifique de diagnostic



Figure 4 : Part de chaque secteur dans les émissions de polluants atmosphériques en 2018 – Grand Périgueux

Le polluant atmosphérique principalement émis par le transport routier est la famille des oxydes d'azote et plus particulièrement le dioxyde d'azote NO₂ (73 % des émissions territoriales). C'est un gaz irritant qui pénètre dans les ramifications les plus fines des voies respiratoires. Il peut provoquer des difficultés respiratoires ou une hyperréactivité bronchique chez les personnes sensibles, et favoriser l'accroissement de la sensibilité des bronches aux infections chez l'enfant.

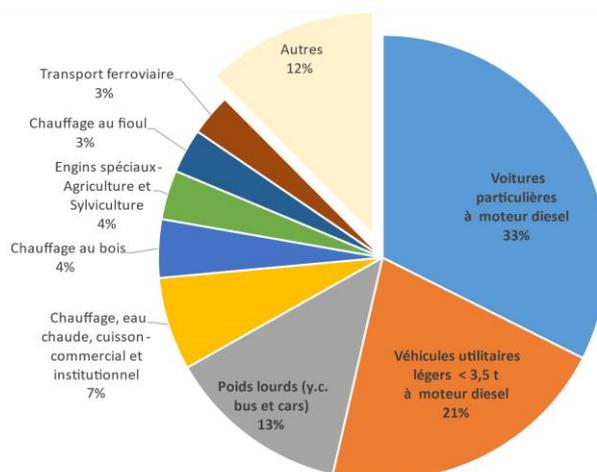


Figure 5 : Répartition détaillée des émissions d'oxydes d'azote en 2018 - Grand Périgueux

La répartition détaillée par sous-secteur permet de montrer la prédominance des véhicules diesel dans les émissions d'oxydes d'azote, responsables à eux-seuls de plus de la moitié des émissions.

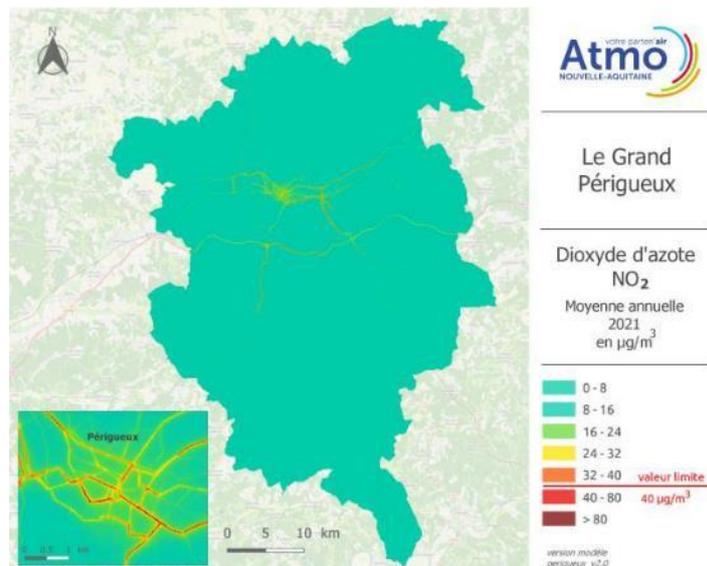


Figure 6 : Concentrations en dioxyde d'azote en moyenne annuelle 2021 modélisées sur le Grand Périgueux

Le territoire n'est pas pollué en dehors des grands axes routiers. Cependant, sur les axes principaux, des dépassements de valeur limite en moyenne annuelle sont constatés, d'où les mesures présentées dans la suite de cette fiche action.

Objectifs et contenu de l'action

Cette fiche action vient renforcer l'axe 3 du Plan Climat 2019-2024, intitulé « Réduire les déplacements motorisés et leurs impacts ». Elle met en avant les actions effectuées dans ce secteur, améliorant la qualité de l'air et renforce les programmes composant l'axe stratégique 3.

Mesures

Renforcement du programme 3.1 « Organiser la multimodalité à l'échelle de l'agglomération »

Mesure générale :

- ⇒ Encourager le développement de l'autopartage sur le territoire. Temporalité : court terme (2023).

Mesure liée à l'intermodalité :

1. Etudier la mise en place de la gratuité incitative des titres de transport pour les personnes ayant déposé leur voiture sur un parking relais (P+R) suivant certains critères (par exemple en cas de pic de pollution). Temporalité : court terme.

Mesures liées au covoiturage :

2. Réaliser une ligne de covoiturage (sur l'exemple de ce qui peut exister aujourd'hui à Lyon ou à Grenoble). Temporalité : court terme (2024).
3. Amorcer les réflexions pour faire bénéficier de bonus les personnes pratiquant le covoiturage. Temporalité : court terme.
4. Suivre le taux de remplissage des aires de covoiturage afin de connaître l'impact des mesures mises en place sur la pratique du covoiturage. Temporalité : court terme.

Renforcement du programme 3.3 « Développer les modes de déplacements actifs et sensibiliser la population à l'éco-mobilité »

Mesures liées aux modes actifs :

5. Favoriser la réponse à l'appel à projets national sur les aménagements cyclables. Temporalité : court terme.

6. Viser une continuité dans les moyens alloués au développement du Schéma Directeur Cyclable. Temporalité : court terme (tout au long du PCAET).

Renforcement du programme 3.4 « Réduire l'impact des transports »

Mesures générales :

7. Envisager la mise en place d'une ou plusieurs Zones à Trafic Limité, en restant vigilant sur le maintien de la circulation des bus. Temporalité : moyen terme.

Nota bene : si l'objectif d'amélioration de la qualité de l'air est le même, Zones à Trafic Limité (ZTL) et Zones à Faibles Émissions (ZFE) ne sont pas les mêmes dispositifs. La ZTL est une zone piétonne où seuls les riverains ou certains ayant droit peuvent circuler : l'accès y est refusé aux autres engins motorisés. En revanche une ZFE interdit l'accès à certains véhicules (selon les vignettes Crit'AIR) sur un périmètre donné et sur une plage temporelle donnée.

8. Suivre la mise en place des bornes de recharge IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Electrique), en lien avec le SD24. Temporalité : court terme.

Mesure liée à la desserte du territoire :

⇒ Poursuivre le travail avec la Région et la SNCF sur l'amélioration de la desserte ferroviaire en augmentant entre autres les cadencements de la navette et l'amélioration des liens avec les villes régionales : Limoges, Bordeaux, Brive. Temporalité : court à long terme

Mesure liée à la réduction du besoin de mobilité :

9. Réaliser un bilan des impacts engendrés par les mesures de télétravail pour les agents de la collectivité. Temporalité : court terme.

Autres axes d'amélioration de la qualité de l'air liés aux mobilités

Mesure liée à l'organisation de l'espace public :

10. Travailler avec les communes du territoire pour permettre des études globales sur le tracé des lignes structurantes du réseau afin de permettre le partage de l'espace entre les différents usages, en priorité sur les axes identifiés par la Carte Stratégique Air d'ATMO. Temporalité : court terme à long terme

Mesures liées aux politiques publiques :

- ⇒ Rechercher une meilleure coordination / articulation des acteurs gérant le stationnement. Temporalité : moyen terme.
- ⇒ Rechercher une meilleure coordination / articulation des acteurs gérant la voirie. Temporalité : long terme.

Pilotage et moyens

Porteur	Grand Périgueux Directions : Mobilités et Mission Climat et Transition Écologique
Partenaires	Périmouv, les communes, SDE24, villes de Tulle et de Brive, État, Région Nouvelle Aquitaine, SNCF
Ressources	/
Budget	/

Calendrier

Les objectifs en termes d'échéance peuvent varier pour chaque mesure identifiée dans la fiche action. Les temporalités de chacune sont récapitulées dans le tableau ci-après.

⇒ Court terme : d'ici la fin du Plan Climat (2024-25),

- ⇒ Moyen terme : les 3 premières années du Plan Climat suivant (2026-2028),
- ⇒ Long terme : les dernières années du Plan Climat suivant (2029-2030).

Mesure	Court terme	Moyen terme	Long terme
1	X		
2	X		
3	X		
4	X		
5	X		
6	X		
7	X		
8		X	
9	X		
10	X	X	X
11	X		
12	X	X	X
13		X	
14			X

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Objectif 2028	Objectif 2030	Producteurs
Ligne de covoiturage à haut niveau de service	/	Fonctionnelle	/	/	Grand Périgueux
Suivi du taux de remplissage des aires de covoiturage	/	Effectué	/	/	Grand Périgueux
Réponses effectuées à l'appel à projet national sur les aménagements cyclables	/	2	/	/	Grand Périgueux
Zones à Trafic Limité mises en place dans des zones d'action prioritaire	/	/	1	/	Grand Périgueux
Suivi de la mise en place des bornes IRVE	/	Effectué	/	/	Grand Périgueux
Poursuivre le travail avec la Région et la SNCF sur l'amélioration de la desserte ferroviaire	/	Poursuite	Poursuite	Poursuite	Grand Périgueux
Bilan de l'impact du télétravail des agents de la collectivité	/	Mené	/	/	Grand Périgueux
Travail collaboratif avec les communes du territoire pour permettre des études globales sur le tracé des lignes structurantes du réseau	/	2	6	Pour chaque projet structurant	Grand Périgueux
Meilleure coordination / articulation des acteurs gérant le stationnement	/	/	Fait	/	Grand Périgueux
Meilleure coordination / articulation des acteurs gérant la voirie	/	/	/	Fait	Grand Périgueux

Impact de l'action

Priorité de l'action	+++
Difficulté de mise en œuvre	+ : beaucoup d'actions opérationnelles à court terme
Energie économisée annuellement (GWh/an)	/
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	/
Impact sur la qualité de l'air	+++
Point de vigilance	Impact positif sur tous les sujets
Economies estimées	/
Rapport coût-efficacité	++

Axe 6 : Améliorer la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire

Programme 6.2 : Atténuer les émissions de polluants atmosphériques des secteurs émetteurs, et réduire les concentrations en oxydes d'azote

ACTION 6.2.2 : AGIR POUR LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET LES ÉMISSIONS DE PARTICULES FINES LIÉES AU BÂTI

Descriptif

Contexte de l'action

Cette action a été rajoutée au PCAET début 2023, à la suite de l'étude « Plan d'actions pour la qualité de l'air, étude d'opportunité de mise en place de zones à faibles émissions mobilités menée en 2022.

La qualité de l'air intérieur dépend à la fois de la conception du bâti (ventilation, matériaux, conformité des installations de chauffage...) mais également de l'usage du bâti par les occupants (aération, utilisation/entretien des appareils de combustion ...). Un mauvais usage du logement peut conduire à des risques d'intoxication au monoxyde de carbone, d'incendie, de développement d'humidité/moisissures...

Concernant l'axe 2 du plan d'action, il est important de rappeler le double enjeu de la rénovation énergétique : diminuer les consommations d'énergie et les gaz à effet de serre, en maintenant une bonne qualité de l'air intérieur. En effet, le temps passé à l'intérieur des bâtiments constitue environ 80 % du quotidien d'un humain. La qualité de l'air intérieur est donc un enjeu de santé majeur.

Plusieurs mesures sont déjà entreprises par le Grand Périgueux sur la thématique de l'habitat dans le Plan Climat 2019-2024. Cette fiche action vise ainsi à mettre en avant les co-bénéfices attendus des actions engagées sur la qualité de l'air, et à renforcer les domaines pour lesquels la qualité de l'air peut être prise en compte plus précisément.

Des bonus existent aujourd'hui dans l'OPAH-RU du territoire, Amélia2, pour un chauffage bois « flamme verte », pour les revêtements sains et pour les ventilations en cas de débit d'air insuffisant. Si les bonus liés au chauffage bois sont fortement sollicités, ceux liés à la ventilation et aux revêtements sains ne sont cependant jamais mobilisés et pourraient être mis en avant. De la communication a tout de même été effectuée avec des prospectus spéciaux.

Le programme Amélia2 devrait perdurer et le renouvellement du chauffage au bois est déjà visé par le dispositif. Cela peut être avantageux d'installer un poêle à bois (en complément), pour diminuer les consommations électriques (dans une optique de mix énergétique).

Concernant le suivi du renouvellement des chauffages, la collectivité sait dire combien de chaudières fioul ont été remplacées via Amélia, mais n'a cependant pas d'information sur le renouvellement des chauffages au bois.

Le suivi de la qualité de l'air intérieur est déjà un attendu réglementaire, renforcé début 2023. Le [Ministère de la Transition écologique](#) rappelle que « la surveillance de la qualité de l'air intérieur est obligatoire dans les écoles maternelles et élémentaires ainsi que dans les crèches depuis 1er janvier 2018, et dans les centres de loisir, les collèges et les lycées depuis le 1er janvier 2020 ».

Depuis le 3 janvier 2023, le dispositif qui régit la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public a évolué. Le décret n°2 022-1689 du 27 décembre 2022 modifie le Code de l'Environnement en matière d'évaluation des moyens d'aération et de la mesure des polluants, effectuée au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur (QAI) et concerne en particulier

crèches, écoles et accueils de loisirs dont les collectivités sont propriétaires et/ou gestionnaires. Les collectivités sont donc directement concernées par ces nouvelles réglementations.

Toutes les modalités sont à retrouver sur le site de la préfecture de la Dordogne:

<https://www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Habitat-Logement/Qualite-de-l-air-interieur-QAI-des-etablissements-recevant-du-public>

La Banque des territoires présente le nouveau dispositif mis en place début 2023, demandant « l'évaluation annuelle des moyens d'aération des bâtiments, incluant notamment la mesure à lecture directe de la concentration du dioxyde de carbone comme traceur du renouvellement de l'air intérieur », et la « réalisation d'un autodiagnostic régulier de la QAI - a minima tous les quatre ans ». L'élargissement du dispositif aux autres ERP comme les structures sociales et médico-sociales est prévu pour 2025, avec la publication d'un guide d'accompagnement du Cerema.

Élément spécifique de diagnostic



Figure 7 : Part de chaque secteur dans les émissions de polluants atmosphériques en 2018 – Grand Périgueux

L'habitat est le principal émetteur de nombreux polluants surveillés sur le territoire : dioxyde de soufre (SO₂), composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), et particules fines (PM₁₀ de diamètre inférieur à 10 microns, PM_{2.5} de diamètre inférieur à 2,5 microns, eux-mêmes compris dans les PM₁₀).

Le dioxyde de soufre est un polluant très peu présent sur le territoire et n'est donc pas sujet à une action particulière en dehors du renouvellement des chaudières au fioul (le SO₂ provient de la combustion du fioul).

Le résidentiel est l'émetteur majoritaire de COV à travers deux secteurs : le chauffage au bois, responsable de 37 % des émissions totales, et les produits domestiques, responsables de 27 % des émissions totales (peintures, solvants, produits pharmaceutiques).

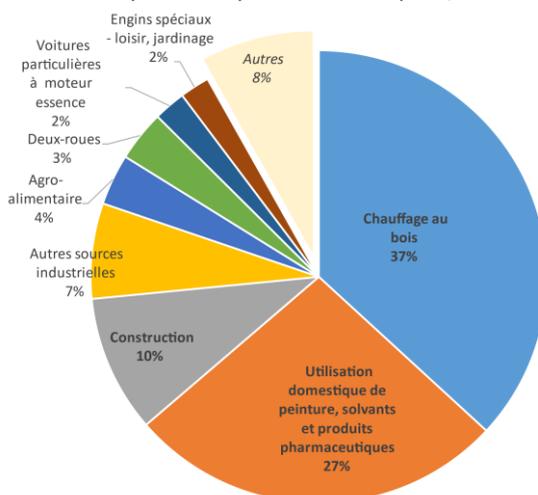


Figure 8 : Répartition détaillée des émissions de composés volatils en 2018

Les émissions de PM₁₀ dues au résidentiel proviennent quasi-exclusivement du chauffage au bois : 46 % des émissions totales pour le chauffage au bois alors que le résidentiel représente 48 % des émissions totales.

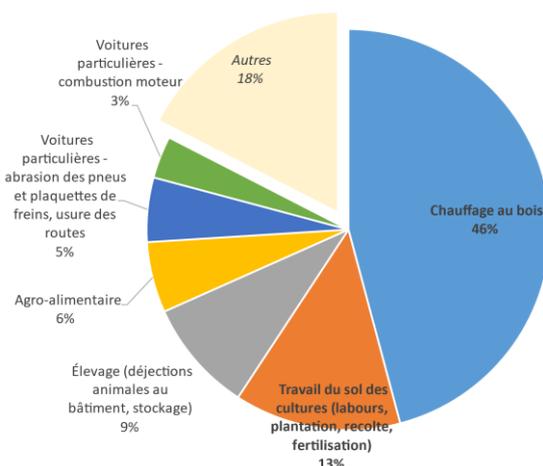


Figure 9 : Répartition détaillée des émissions de PM₁₀ en 2018 - Grand Périgueux

En 2018 sur le territoire, les émissions de PM_{2.5} proviennent pour la majorité des secteurs des combustions (notamment le chauffage au bois) : 67 % du résidentiel, 22 % du transport routier et 7 % de l'agriculture.

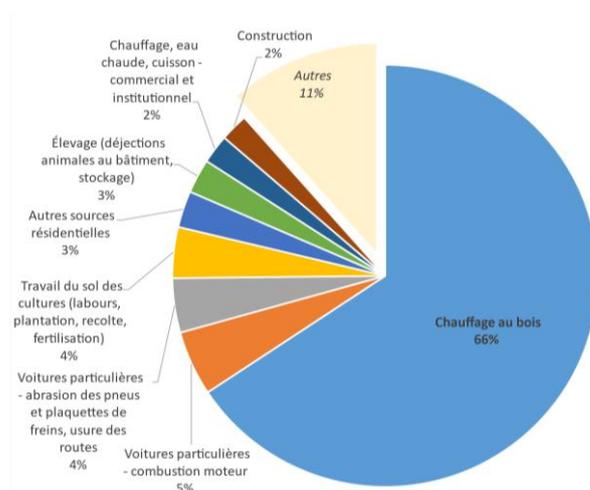


Figure 10 : Répartition détaillée des émissions de PM_{2.5} en 2018 - Grand Périgueux

En moyenne annuelle, il n'y a pas de dépassement de valeur limite réglementaire en concentration pour les particules fines. On observe en revanche en station de fortes saisonnalités dues à la rigueur climatique et à l'augmentation du chauffage au bois.

Objectifs et contenu de l'action : les mesures proposées

Poursuite ou développement de partenariats :

- ⇒ Continuer à s'appuyer sur les réunions Amélia (par exemple lors des réunions existantes sur les matériaux biosourcés) pour sensibiliser sur l'approvisionnement de l'ensemble des artisans en matériaux peu émetteurs de polluants atmosphériques. Temporalité : court terme.
- ⇒ Se rapprocher du Département pour agir auprès des artisans à travers la CAPEB et la FFB, en utilisant notamment la plateforme de rénovation énergétique du département. Étudier la

possibilité d'organiser des séminaires spécifiques sur la qualité de l'air avec la CAPEB/ la FFB.
Temporalité : court terme.

Chauffage au bois :

- ⇒ Maintenir le renouvellement du chauffage au bois dans l'OPAH-RU du territoire, et la communication sur le dispositif. Déterminer les aides privilégiées dans le cadre d'Amelia. Temporalité : court terme.
- ⇒ Ressources : [Bien se chauffer au bois en Nouvelle-Aquitaine](#), et une [infographie d'ATMO NA](#)
- ⇒ Mieux suivre l'avancement du renouvellement des chauffages du territoire : récolter des données de suivi en contactant la DDT, ATMO NA, la Région et son site sur le chauffage au bois, ou encore certains installateurs du territoire. Temporalité : court terme. *Nota Bene* : le recensement du renouvellement des chauffages ne saurait être exhaustif, notamment pour les particuliers qui ne passent pas par les aides de la collectivité. Ce suivi vise à suivre l'impact direct que peut avoir le Grand Périgueux sur le renouvellement des chauffages du territoire.

Qualité de l'air intérieur :

- ⇒ Pour la qualité de l'air intérieur, maintenir la communication effectuée sur le bonus pour le chauffage flamme verte (déjà bien mobilisé), et la renforcer pour les revêtements sains (peu mobilisé). Temporalité : court terme.
- ⇒ Par le biais des outils de communication du Grand Périgueux (site internet, bulletin, réseaux sociaux), sensibiliser et informer les habitants sur les différentes sources de polluants intérieurs, et donner des conseils pour améliorer la qualité de l'air dans les bâtiments. Temporalité : court terme.
- ⇒ Ressources : [Vidéo - Les bons gestes à adopter](#), [ARS – Guide santé environnement, prévention des dangers du monoxyde de carbone](#), [Prévenir les risques liés à l'inhalation du monoxyde de carbone](#)
- ⇒ En accord avec la réglementation, mener une étude sur la qualité de l'air intérieur des bâtiments à enjeux du patrimoine de la CAGPx (établissements recevant du public sensible à la qualité de l'air). Temporalité : moyen terme.
- ⇒ Afin d'aller plus loin que la réglementation sur le volet de la qualité de l'air intérieur, étudier la possibilité de dépôt de projet dans le cadre de l'AAP prévention/santé/environnement pour lancer une expérimentation sur le territoire : mesures d'autres polluants, campagnes de prévention et mises en œuvre d'actions d'amélioration... Temporalité : moyen terme
- ⇒ En dehors de certains bâtiments avec des cahiers des charges déjà poussés sur la qualité de l'air intérieur, travailler avec le CAUE24 sur le développement de cahiers des charges prenant en compte la qualité de l'air des autres types de bâtiments : proposer notamment des sessions de formation auprès des architectes, ou s'appuyer sur des réunions existantes pour mutualiser les sujets environnementaux. S'appuyer de plus sur ATMO NA pour faire le lien entre urbanisme et qualité de l'air. Temporalité : court terme.
- ⇒ Pour les communes en cours de rénovation des bâtiments communaux, vérifier la prise en compte de la qualité de l'air intérieur et sensibiliser les élus via le CAUE, l'ADEME, ou encore le Cerema. S'assurer de plus que la qualité de l'air est bien prise en compte avant l'installation de structures comme les EHPAD ou crèches. Temporalité : court terme.

Pilotage et moyens

Porteur	Grand Périgueux Directions : Cohésion territoriale et Mission Climat et Transition Écologique
---------	--

Partenaires	Les communes, Atmo NA, CAUE24, FFB, CAPEB, ARS, État, Espaces info énergie, DDT24 (suivi Ma PrimeRénov'), ADEME, Cerema, installateurs de chauffage du territoire
Ressources	/
Budget	/

Calendrier

Les objectifs en termes d'échéance peuvent varier pour chaque mesure identifiée dans la fiche action. Les temporalités de chacune sont récapitulées dans le tableau ci-après.

- ⇒ Court terme : d'ici la fin du Plan Climat (2024-25),
- ⇒ Moyen terme : les 3 premières années du Plan Climat suivant (2026-2028),
- ⇒ Long terme : les dernières années du Plan Climat suivant (2029-2030).

Mesure	Court terme	Moyen terme	Long terme
1	X		
2	X		
3	X		
4	X		
5	X		
6	X		
7		X	
8		X	
9	X		
10	X		

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Objectif 2028	Producteurs
Sensibilisations sur la qualité de l'air menées lors des réunions Amélia	/	Une par an	/	Grand Périgueux
Sensibilisations menées sur la qualité de l'air intérieur	/	Une fois par an	/	Grand Périgueux
Etude sur la qualité de l'air intérieur des bâtiments à enjeux du patrimoine de la CAGPx	Selon réglementation	Selon réglementation	Selon réglementation	Grand Périgueux
Décision sur un dépôt de projet dans le cadre de l'AAP pour une expérimentation sur la QAI	/	/	Décision prise	Grand Périgueux
Développement de cahiers des charges de construction prenant en compte la qualité de l'air	/	Effectué	/	Grand Périgueux
Prise en compte de la qualité de l'air dans la rénovation actuelle des bâtiments communaux	/	Vérifiée et appliquée	/	Grand Périgueux

Impact de l'action

Priorité de l'action	++
Difficulté de mise en œuvre	++ : nécessité d'atteindre les artisans à travers des partenaires
Energie économisée annuellement (GWh/an)	/
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	/

Impact sur la qualité de l'air	++
Point de vigilance	L'augmentation du chauffage au bois peut augmenter les émissions de polluants atmosphériques
Economies estimées	/
Rapport coût-efficacité	++

Axe 6 : Améliorer la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire

Programme 6.2 : Atténuer les émissions de polluants atmosphériques des secteurs émetteurs, et réduire les concentrations en oxydes d'azote

ACTION 6.2.3 : RÉDUIRE LES ÉMISSIONS D'AMMONIAC DE L'AGRICULTURE EN RENFORÇANT LES PARTENARIATS EXISTANTS

Descriptif

Contexte de l'action

Cette action a été rajoutée au PCAET en 2023, à la suite de l'étude « Plan d'actions pour la qualité de l'air, étude d'opportunité de mise en place de zones à faibles émissions mobilités menée en 2022.

Élément spécifique de diagnostic

Le polluant atmosphérique principalement émis par l'agriculture est l'ammoniac (NH_3) avec 91 % des émissions territoriales. C'est un gaz incolore et irritant, d'odeur piquante à faible dose. Le dépôt excessif en milieu naturel d'ammoniac peut conduire à l'acidification et à l'eutrophisation des milieux. Il est responsable de 64 % des pluies acides en France.



Figure 11 : Part de chaque secteur dans les émissions de polluants atmosphériques en 2018 – Grand Périgueux

Il peut se recombinaison dans l'atmosphère avec des oxydes d'azote et de soufre pour former des particules fines ($\text{PM}_{2.5}$). On observe ainsi une contribution importante de l'ammoniac aux pics de particules fines au début du printemps, période d'épandage de fertilisants et d'effluents d'élevage.

L'ammoniac provient quasi-exclusivement de l'agriculture, à travers quatre sous-secteurs principaux :

- 34 % des émissions sont dues à la fertilisation des cultures, avec les engrais azotés,
- 17 % des émissions dues à la fertilisation des cultures, avec les engrais organiques,
- 13 % des émissions totales proviennent directement des pâturages,
- 27 % des émissions provient des élevages, avec notamment les déjections animales dans le bâtiment (totales).

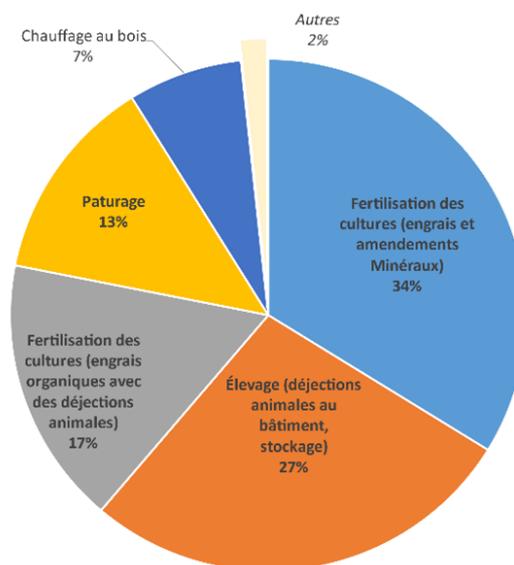


Figure 12 : Répartition détaillée des émissions d'ammoniac en 2018 - Grand Périgueux

Objectifs et contenu de l'action

L'historique des émissions d'ammoniac observées respecte tout juste l'objectif national pour 2020 et les objectifs visés dans le PCAET avant le Plan d'actions pour la qualité de l'air ne permettaient pas d'inscrire le territoire dans une trajectoire d'amélioration.

Mesures

1. Poursuivre le développement de partenariat avec les acteurs du monde agricole afin de bénéficier d'interlocuteur privilégié (comme la chambre d'agriculture) pour atteindre les agriculteurs et travailler sur les enjeux de qualité de l'air, mais aussi de qualité de l'eau.

Temporalité : court terme

2. Travailler avec les relais du monde agricole sur des actions permettant de réduire les émissions d'ammoniac.

Temporalité : court terme

3. Il est possible de s'appuyer sur le [Guide technique sur l'ammoniac](#) proposé par ATMO Bourgogne Franche Comté et qui propose de nombreuses actions à adapter au territoire.

Pilotage et moyens

Porteur	Grand Périgueux Directions : Mission Climat et Transition Écologique
Partenaires	Les communes, ATMO Nouvelle Aquitaine, la SAFER, acteurs relais du monde agricole (Chambre d'Agriculture, CAAP 24...)
Ressources	Guide technique sur l'ammoniac – ATMO BFC (notamment p. 20 à 25)
Budget	/

Calendrier

Les temporalités peuvent varier pour chaque mesure identifiée dans la fiche action. Elles sont récapitulées dans le tableau ci-après

- Court terme : d'ici la fin du Plan Climat (2024),

- Moyen terme : les 3 premières années du Plan Climat suivant (2026-2028),
- Long terme : les dernières années du Plan Climat suivant (2029-2030).

Mesure	Court terme	Moyen terme	Long terme
1	X		
2	X		

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Producteurs
Sensibilisations menées auprès des agriculteurs en partenariat avec les acteurs du monde agricole	0	1 par an	Grand Périgueux

Impact de l'action

Priorité de l'action	++
Difficulté de mise en œuvre	+++ : besoin de toucher les agriculteurs et de maintenir le partenariat avec la Chambre d'Agriculture
Energie économisée annuellement (GWh/an)	/
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	/
Impact sur la qualité de l'air	++
Point de vigilance	A identifier suivant les actions précises mises en œuvre
Economies estimées	/
Rapport coût-efficacité	Dépend des actions précises mises en œuvre

Axe 6 : Améliorer la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire

Programme 6.2 : Atténuer les émissions de polluants atmosphériques des secteurs émetteurs, et réduire les concentrations en oxydes d'azote

ACTION 6.2.4 : MIEUX PRENDRE EN COMPTE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LE SECTEUR INDUSTRIEL

Descriptif

Contexte de l'action

Cette action a été rajoutée au PCAET en 2023, à la suite de l'étude « Plan d'actions pour la qualité de l'air, étude d'opportunité de mise en place de zones à faibles émissions mobilités menée en 2022.

Élément spécifique de diagnostic



Figure 13 : Part de chaque secteur dans les émissions de polluants atmosphériques en 2018 – Grand Périgueux

L'industrie est peu émettrice de polluants atmosphériques sur le territoire du Grand Périgueux. Elle représente 16 % des émissions de dioxyde de soufre à travers les constructions mais ce polluant est présent en très faibles concentrations sur le territoire.

L'industrie représente cependant 20 % des émissions de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) : cela peut provenir de l'utilisation des COVNM dans de nombreux procédés essentiellement en qualité de solvant, dégraissant, dissolvant, agent de nettoyage, disperser, conservateur, agent de synthèse, ou autre. Sur chaque territoire, de nombreux secteurs sont émetteurs : imprimerie, métallurgie, mécanique, plasturgie, construction automobile, agroalimentaire, textile, bâtiment, pharmacie, chimie, raffinerie, ... Sur les 20 % des émissions du secteur industriel, la moitié est due au secteur de la construction.

Objectifs et contenu de l'action

Mesures

- ⇒ Identifier avec précision les industries les plus émettrices de COVNM afin d'enclencher un suivi, de savoir avec qui travailler et sur quelles zones géographiques.

Temporalité : court terme

- ⇒ Mettre en place des cahiers de prescriptions pour les constructions des Zones d'Activités Économiques (cible : promoteurs). Ces cahiers de prescription pourraient être intégrés dans les cahiers des charges de cession de terrain.

Temporalité : moyen terme

Pilotage et moyens

Porteur	Grand Périgueux Directions : Economie et Mission Climat et Transition Écologique
Partenaires	CCI, Chambre des métiers et de l'artisanat, les communes, ADEME
Ressources	/
Budget	/

Calendrier

Les temporalités peuvent varier pour chaque mesure identifiée dans la fiche action. Elles sont récapitulées dans le tableau ci-après.

- Court terme : d'ici la fin du Plan Climat (2024),
- Moyen terme : les 3 premières années du Plan Climat suivant (2026-2028),
- Long terme : les dernières années du Plan Climat suivant (2029-2030).

Mesure	Court terme	Moyen terme	Long terme
1	X		
2		X	

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Producteurs
Identification des entreprises émettrices de polluants atmosphériques	/	Effectué	Grand Périgueux

Impact de l'action

Priorité de l'action	+
Difficulté de mise en œuvre	+
Energie économisée annuellement (GWh/an)	/
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	/
Impact sur la qualité de l'air	+
Point de vigilance	/
Economies estimées	/
Rapport coût-efficacité	+++

Axe 6 : Améliorer la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire

Programme 6.3 : Améliorer la qualité de l'air localement dans les zones à enjeux

ACTION 6.3.1 : RÉDUIRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE DANS LE SECTEUR DE L'ÉCOLE DES MAURILLOUX À TRÉLISSAC

Descriptif

Contexte de l'action

Cette action a été rajoutée au PCAET en 2023, à la suite de l'étude « Plan d'actions pour la qualité de l'air, étude d'opportunité de mise en place de zones à faibles émissions mobilités menée en 2022.

Description de la zone où sont menées les actions :

La zone se situe sur l'avenue Michel Grandou (D6021), entre l'école des Maurilloux à l'ouest et le rond-point à l'est.

Certains éléments à enjeux vis-à-vis de la qualité de l'air sont présents sur zone :

- ⇒ L'école des Maurilloux, avec des élèves exposés quotidiennement en bordure de la route,
- ⇒ Les équipements sportifs contre l'école, en léger surplomb de la route mais sans protection,
- ⇒ Les habitations autour de la route au nord et au sud,
- ⇒ La friche commerciale à l'est avec un projet d'installation d'un EHPAD Korian.



Vue aérienne de la zone (© Google 2022)

L'axe routier étudié dans cette zone est un axe accidentogène, avec des automobilistes régulièrement contrôlés à des vitesses excessives pour une zone urbaine. De plus la traversée de la route en face de l'école est peu sécurisée.

Description des actions déjà entreprises ou en cours sur la zone :

- ⇒ Diagnostic sur l'accessibilité du quartier et de l'école, dans le cadre du projet MOBY/PDES (Plan de Déplacements d'Établissement Scolaire),
- ⇒ Expérimentation d'un pédibus.

Il est à noter qu'un arrêt de car scolaire spécifique pour les écoles est en projet dans la rue des Digitales.

Éléments spécifiques de diagnostic

⇒ Concentrations en polluants :

Le diagnostic de la qualité de l'air mené dans le cadre de l'étude repose notamment sur une catégorisation menée par ATMO Nouvelle-Aquitaine dans sa Carte Stratégique Air. La zone apparaît suivant les lieux entre la **classe 1** (zone non touchée par un dépassement réglementaire) et la **classe 3** (zone en dépassement réglementaire) :

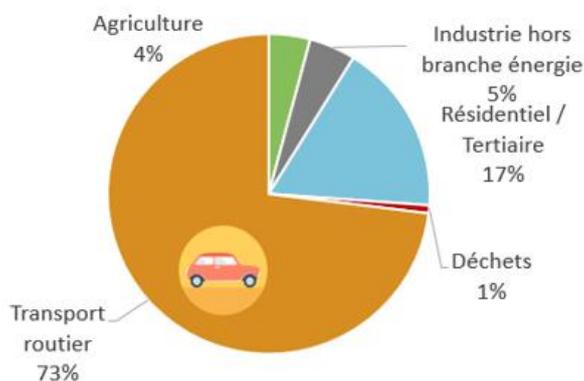


Zoom de la Carte Stratégique Air sur la zone

Ces concentrations élevées sont essentiellement des concentrations on oxyde d'azote, liées au trafic routier.

⇒ Émissions de polluants :

Sur le Grand Périgueux en 2018, 73 % des émissions d'oxyde d'azote sont dues au transport routier. Les actions liées à la qualité de l'air peuvent donc actionner deux leviers : la réduction du trafic routier sur zone (mesure d'atténuation), ou la protection du public (mesure d'adaptation).



Répartition sectorielle des émissions d'oxydes d'azote en 2018 – Grand Périgueux

Objectifs et contenu de l'action

Le contenu de l'action est divisé en quatre types d'actions :

- ⇒ Les mesures qui étaient déjà prévues à court terme avant l'étude sur la qualité de l'air, et qui sont mises en avant pour leur impact sur la qualité de l'air,
- ⇒ Les mesures qui étaient déjà en étude pour la zone avant l'étude sur la qualité de l'air,
- ⇒ Les mesures supplémentaires pour la zone, à la suite de l'étude sur la qualité de l'air,
- ⇒ Les mesures supplémentaires en lien avec une fiche action portée au niveau global par le Grand Périgueux.

Mesures déjà prévues à court terme

- ⇒ Mettre en œuvre le projet MOBY – PDES (Plan de Déplacements d'Établissement Scolaire, lutte contre l'engorgement automobile des abords de l'école à l'entrée et à la sortie des classes). Temporalité : court terme.
- ⇒ Pérenniser le pédibus (action proposée dans le cadre du projet MOBY) si l'expérimentation est concluante. Temporalité : court terme.
- ⇒ Transformer l'arrêt de bus en encoche à proximité de l'école en arrêt de bus en chaussée (mise en conformité avec la réglementation). Temporalité : court terme.

Mesures déjà en étude

- ⇒ Étudier la faisabilité de mise en place d'un carrefour micro-régulé devant l'école, ou d'un ralentissement de vitesse. Temporalité : court terme.
- ⇒ Mettre en place des feux sur le carrefour en bas de l'école, avec appels piétons et vélos pour permettre de sécuriser la traversée de l'avenue Michel Grandou par les piétons et les vélos (trajet domicile-école) et mettre en place un carrefour micro-régulé pour réduire la vitesse. Temporalité : moyen terme.

Mesures supplémentaires sur zone, dans le cadre du plan d'amélioration de la qualité de l'air (PAQA)

- ⇒ Étudier la faisabilité de mise en place de sens uniques « tête bêche » dans les zones résidentielles de part et d'autre de l'avenue Michel Grandou pour éviter le report de trafic de transit dans ces zones. Temporalité : court terme.
- ⇒ Prendre en compte la qualité de l'air avant l'installation sur la friche de l'EHPAD Korian :
 - S'assurer de l'efficacité du parking comme zone tampon pour l'EHPAD (sur l'avenue et la rue des digitales),
 - Orienter les espaces extérieurs des bâtiments à l'opposé de la route,
 - S'assurer du bon éloignement de la crèche éventuelle par rapport à la route.
 - Temporalité : d'ici le dépôt du permis de construire.
- ⇒ Mettre en place un mur ou une haie de protection pour séparer physiquement l'école et le stade de l'avenue. Temporalité : court terme.

Mesures supplémentaires en lien avec l'agglomération, dans le cadre du PAQA

- ⇒ Réaliser des mesures de qualité de l'air sur zone. Voir fiche action 6.1.1. Temporalité : court terme.
- ⇒ Réaliser une étude de façade à façade pour réfléchir à un meilleur partage de l'espace entre les différents modes de déplacement. Temporalité : moyen terme.

Pilotage et moyens

Porteur	Commune de Trélissac
Référents Grand Périgueux	Directions : Mobilités, Urbanisme, Mission Climat et Transition Écologique
Partenaires	École des Maurilloux, Périmouv, pétitionnaire de l'EHPAD (Korian), crèche, Département, Grand Périgueux (la mesure n°3 relève de la compétence de l'Agglomération), État, ATMO NA

Ressources	L'ATD24 pour étudier les propositions d'aménagement issues du projet MOBY, et Périmouv pour la mise en place du Pédibus (aspects techniques). Entreprises spécialisées pour les conseils sur le carrefour à feux.
Budget	En cours pour la mise en accessibilité de l'arrêt de bus et pour le carrefour à feux.

Calendrier

Les temporalités peuvent varier pour chaque mesure identifiée dans la fiche action. Les temporalités de chaque mesure sont récapitulées dans le tableau ci-après. Les trois temporalités prévues prennent en compte l'avancement actuel du Plan Climat 2019-2024 :

- ⇒ Court terme : d'ici la fin du Plan Climat en 2024,
- ⇒ Moyen terme : les 3 premières années du Plan Climat suivant (2026-2028),
- ⇒ Long terme : les dernières années du Plan Climat suivant (2029-2030).

Mesure	Court terme	Moyen terme	Long terme
1	X		
2	X		
3	X		
4	X		
5		X	
6	X		
7	X		
8	X		
9	X		
10		X	

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Objectif 2028	Producteurs
Projet MOBY – PDES mis en œuvre	/	Mis en œuvre	/	Commune
Mise en place d'un pédibus	En expérimentation	En fonctionnement	/	Commune
Arrêt de bus	En encoche	Sur chaussée	/	Commune
Étude de faisabilité carrefour micro-régulé	/	Réalisée	/	Commune
Sécurisation du passage piéton	/	/	Présence de feux avec boutons d'appel	Commune
Étude de faisabilité aménagement zones riveraines	/	Réalisée	/	Commune
Prise en compte de la qualité de l'air dans l'installation de l'EHPAD	/	Fait avant dépôt du permis de construire	/	Commune
Mise en place d'une protection physique entre l'avenue et l'école et le stade	/	Mise en place	/	Commune

Indicateur de résultat

Indicateur	Mesure	Fréquence	Valeur 2020 (modélisation ATMO)	Objectif 2024	Objectif 2030
Concentration en dioxyde d'azote sur la zone	Suivant partenaire choisi	En amont de chaque évaluation du PCAET	32 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	23 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

L'objectif en termes de concentrations est de s'aligner à minima sur les objectifs réglementaires nationaux et à plus long terme de suivre les recommandations de l'OMS, à savoir aucune personne exposée de manière chronique à une concentration de plus de 10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ d'oxyde d'azote d'ici 2030 sur la zone.

Impact de l'action

Priorité de l'action	+++ (école exposée à un dépassement potentiel)
Difficulté de mise en œuvre	+ : nécessité d'une collaboration long terme avec un aménageur privé
Energie économisée annuellement (GWh/an)	Co-bénéfices liés à la réduction du trafic routier
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	Co-bénéfices liés à la réduction du trafic routier
Impact sur la qualité de l'air	++
Point de vigilance	Installation potentielle d'établissements recevant du public sensible à la qualité de l'air dans une zone polluée
Economies estimées	Co-bénéfices liés à la réduction du trafic routier
Rapport coût-efficacité	++

Axe 6 : Améliorer la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire

Programme 6.4 : Améliorer la qualité de l'air localement dans les zones à enjeux

ACTION 6.3.2 : RÉDUIRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE DANS LA TRAVERSÉE DU BOURG DE TRÉLISSAC

Descriptif

Contexte de l'action

Cette action a été rajoutée au PCAET en 2023, à la suite de l'étude « Plan d'actions pour la qualité de l'air, étude d'opportunité de mise en place de zones à faibles émissions mobilités menée en 2022.

Description de la zone où sont menées les actions :

La zone se situe sur l'avenue de l'Automobile (N21), au niveau de l'entrée ouest du bourg de Trélassac. Elle s'étend des stades et équipements sportifs à l'ouest au premier rond-point dans le bourg à l'est. Certains éléments à enjeux vis-à-vis de la qualité de l'air sont présents sur cette zone :

- ⇒ Les stades, parfois très proches de la route et sans protection particulière,
- ⇒ Les écoles Émile Zola et Jean Eyraud au nord de la route, plus éloignées mais avec des enfants potentiellement exposés quotidiennement en se rendant à l'école,
- ⇒ Les habitations et commerces autour de la route au nord et au sud,
- ⇒ La résidence sénior La Girandière au sud de la route, avec un public âgé particulièrement sensible à la pollution atmosphérique,
- ⇒ L'aménagement du bourg notamment au sud-ouest au niveau du parc, avec des habitations qui seront exposées à une qualité de l'air dégradée à proximité de la route, et l'installation potentielle d'une crèche.



Vue aérienne de la zone (© Google 2022)

Il existe déjà un mur de protection entre la nationale et le parc au sud-ouest. Ce mur d'une hauteur de 2,5 m environ est classé, toute modification doit ainsi être étudiée avec les architectes du patrimoine de France. Dans le cadre de la protection des futurs riverains, la protection et le renforcement du mur doivent être pris en compte dans les aménagements à venir.

Description des actions déjà entreprises ou en cours sur la zone :

- ⇒ Aménagement du bourg par le promoteur Nexity, qui est soumis à l'OAP du PLUi. La ville de Trélissac travaille ainsi déjà pour que Nexity tienne compte des mobilités actives (vélo, marche) dans l'aménagement de la voirie qui va traverser la nouvelle zone urbanisée,
- ⇒ Nouvelle résidence pour séniors en construction de l'autre côté de la rue du Pont, dans le Parc le long de la voie verte,
- ⇒ Étude diligentée auprès de l'école d'architecture de Bordeaux pour qu'elle imagine comment réduire l'emprise réelle et ressentie de la nationale 21 et qu'elle examine comment donner une identité plus forte au bourg. Elle s'est occupée du traitement des feux au carrefour, et de l'intégration des modes actifs,
- ⇒ Itinéraire cyclable doublant la nationale, prévu dans le schéma cyclable, de l'ouest de la zone jusqu'au rond-point à l'est de la zone. C'est une solution qui protège les usagers de la pollution en les éloignant des sources.

Éléments spécifiques de diagnostic

⇒ Concentrations en polluants :

Le diagnostic de la qualité de l'air mené dans le cadre de l'étude repose notamment sur une catégorisation menée par ATMO Nouvelle-Aquitaine dans sa Carte Stratégique Air. La zone apparaît suivant les lieux entre la **classe 1** (zone non touchée par un dépassement réglementaire) et la **classe 2** (zone « fragilisée » en dépassement réglementaire potentiel) :

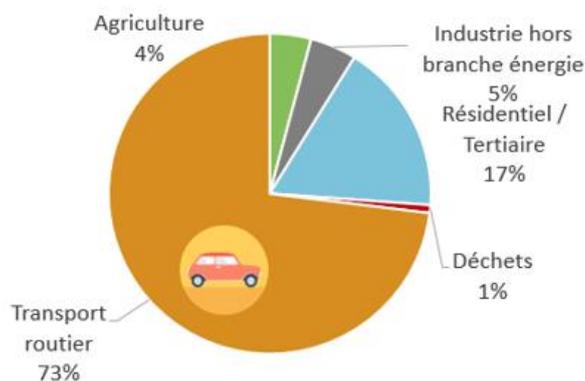


Zoom de la Carte Stratégique Air sur la zone

Ces concentrations élevées sont essentiellement des concentrations on oxyde d'azote, liées au trafic routier.

⇒ Émissions de polluants :

Sur le Grand Périgueux en 2018, 73 % des émissions d'oxyde d'azote sont dues au transport routier. Les actions liées à la qualité de l'air peuvent donc actionner deux leviers : la réduction du trafic routier sur zone (mesure d'atténuation), ou la protection du public (mesure d'adaptation).



Répartition sectorielle des émissions d'oxydes d'azote en 2018 – Grand Périgueux

Objectifs et contenu de l'action

Le contenu de l'action est divisé en quatre types d'actions :

- ⇒ Les mesures qui étaient déjà prévues à court terme avant l'étude sur la qualité de l'air, et qui sont mises en avant pour leur impact sur la qualité de l'air,
- ⇒ Les mesures qui étaient déjà en étude pour la zone avant l'étude sur la qualité de l'air,
- ⇒ Les mesures supplémentaires pour la zone, à la suite de l'étude sur la qualité de l'air,
- ⇒ Les mesures supplémentaires en lien avec une fiche action portée au niveau global par le Grand Périgueux.

Mesures déjà prévues à court terme

- ⇒ Finaliser l'étude du futur aménagement du bourg avec l'école d'architecture de Bordeaux. Temporalité : court terme.
- ⇒ Mettre en œuvre le schéma cyclable pour doubler la nationale avec une piste cyclable. Temporalité : court terme.
- ⇒ S'assurer de la prise en compte des mobilités actives et de la qualité de l'air par le promoteur Nexity, lors du dépôt de permis de construire. Temporalité : court terme.
- ⇒ Réaménager la place des Garennes (station bus, cheminement piéton et cycliste paysagé, et parking végétalisé aux abords de la pharmacie). Temporalité : court terme.

Mesures déjà en étude

- ⇒ Étendre la zone urbaine et déplacer la localisation de la zone à 70 km/h plus à l'ouest. Temporalité : moyen terme.
- ⇒ Créer un nouveau giratoire (emplacement pas encore défini). Temporalité : moyen terme.
- ⇒ Créer un tronçon de voie verte entre le nouveau giratoire et la rivière en passant par l'ancienne église. Temporalité : moyen terme.
- ⇒ Aménager un passage piéton / vélo rue du Romarin. Temporalité : moyen terme.

Mesures supplémentaires sur zone, dans le cadre du plan d'amélioration de la qualité de l'air (PAQA)

- ⇒ Étudier l'impact du trafic routier sur la résidence pour séniors et les habitats en construction. Temporalité : court terme.
- ⇒ Prendre en compte la qualité de l'air avant l'installation de la crèche : s'assurer par exemple du bon éloignement de la crèche éventuelle par rapport à la route. Temporalité : court terme
- ⇒ Revégétaliser les abords routiers :
 - Protéger les stades,
 - S'assurer de la protection et du renforcement du mur classé présent le long du parc, côté privé.

Temporalité : court terme.

Mesures supplémentaires en lien avec l'agglomération, dans le cadre du PAQA

⇒ Réaliser des mesures de qualité de l'air sur zone. Voir fiche action 6.1.1. Temporalité : court terme.

Pilotage et moyens

Porteur	Commune de Trélissac
Référents Grand Périgueux	Directions : Mobilités, Urbanisme, Mission Climat et Transition Écologique
Partenaires	École d'architecture de Bordeaux, Périmouv, Nexity, DIRCO, Grand Périgueux (appel à projet vélo pour les aménagements cyclables), Nexity (réalisation giratoire), État (DETR pour le giratoire, et certains aménagements du bourg), Département (routes départementales), ATMO NA
Ressources	Ecole d'architecture de Bordeaux, DIRCO
Budget	Réaménagement de la place des Garennes prévu en 2023-2024 : 500 k€, financement Grand Périgueux pour la station bus, État (DETR) et Département.

Calendrier

Les temporalités peuvent varier pour chaque mesure identifiée dans la fiche action. Les temporalités de chaque mesure sont récapitulées dans le tableau ci-après. Les trois temporalités prévues prennent en compte l'avancement actuel du Plan Climat 2019-2024 :

- ⇒ Court terme : d'ici la fin du Plan Climat en 2024,
- ⇒ Moyen terme : les 3 premières années du Plan Climat suivant (2026-2028),
- ⇒ Long terme : les dernières années du Plan Climat suivant (2029-2030).

Mesure	Court terme	Moyen terme	Long terme
1	X		
2	X		
3	X		
4	X		
5		X	
6		X	
7		X	
8		X	
9	X		
10	X		
11	X		
12	X		

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Objectif 2028	Producteurs
Étude du futur aménagement du bourg	/	Réalisée	/	École d'architecture de Bordeaux
Doublement de la nationale par un itinéraire cyclable	/	Réalisé	/	Grand Périgueux
Prise en compte de la qualité de l'air dans l'installation de la résidence pour séniors et des futures habitations, renforcement du mur	/	Fait avant dépôt du permis de construire	/	Commune
Prise en compte de la qualité de l'air dans l'installation de la crèche	/	Fait avant installation	/	Commune
Zone à 70 km/h	Au niveau des stades	/	À l'ouest des stades	Commune
Voie verte passant par l'ancienne église	/	/	Réalisée	Commune
Passage piéton / vélo rue du romarin	/	/	Réalisé	Commune

Protection physique entre la route et les stades	/	Mise en place	/	Commune
--	---	---------------	---	---------

Indicateur de résultat

Indicateur	Mesure	Fréquence	Valeur 2020 (modélisation ATMO)	Objectif 2024	Objectif 2030
Concentration en dioxyde d'azote sur la zone	Suivant partenaire choisi	En amont de chaque évaluation du PCAET	24 $\mu g/m^3$	18 $\mu g/m^3$	10 $\mu g/m^3$

L'objectif en termes de concentrations est de s'aligner à minima sur les objectifs réglementaires nationaux et à plus long terme de suivre les recommandations de l'OMS, à savoir aucune personne exposée de manière chronique à une concentration de plus de 10 $\mu g/m^3$ d'oxyde d'azote d'ici 2030 sur la zone.

Impact de l'action

Priorité de l'action	++ (éléments sensibles mais pas de dépassement réglementaire de la qualité de l'air)
Difficulté de mise en œuvre	++
Energie économisée annuellement (GWh/an)	Co-bénéfices liés à la réduction du trafic routier
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	Co-bénéfices liés à la réduction du trafic routier
Impact sur la qualité de l'air	+++
Point de vigilance	Installation potentielle d'établissements recevant du public sensible à la qualité de l'air et d'habitations dans une zone polluée
Economies estimées	Co-bénéfices liés à la réduction du trafic routier
Rapport coût-efficacité	++

Axe 6 : Améliorer la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire

Programme 6.3 : Améliorer la qualité de l'air localement dans les zones à enjeux

ACTION 6.3.3 : RÉDUIRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE DANS LE SECTEUR DU CENTRE COMMERCIAL LA FEUILLERAIE À TRÉLISSAC

Descriptif

Contexte de l'action

Cette action a été rajoutée au PCAET en 2023, à la suite de l'étude « Plan d'actions pour la qualité de l'air, étude d'opportunité de mise en place de zones à faibles émissions mobilités menée en 2022.

Description de la zone où sont menées les actions :

La zone se situe au niveau du giratoire de la zone commerciale de La Feuilleraie, entre la D6021 et la N21.

Certains éléments à enjeux vis-à-vis de la qualité de l'air sont présents sur zone, comme les commerces avec du public exposé ponctuellement.

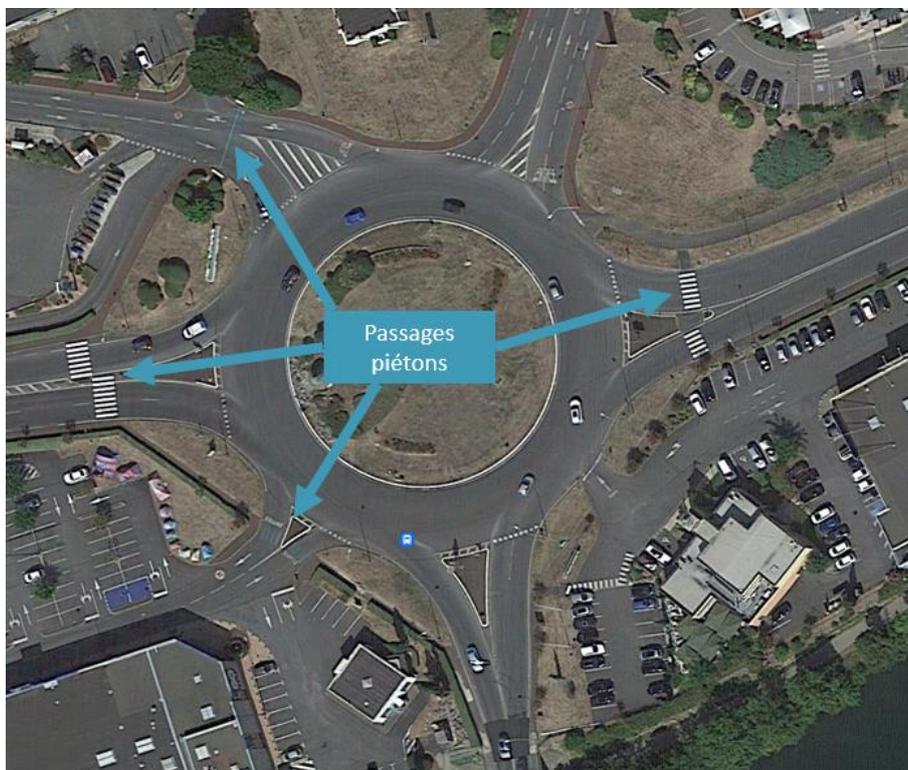


Vue aérienne de la zone (© Google 2022)

Il est à noter que la zone de la Feuilleraie est déjà bien desservie en transports en commun. Un travail important a été mené pour permettre l'installation d'un arrêt de bus sur la zone, en collaboration avec les aménageurs privés. La fréquentation des bus de la zone commerciale pour l'année 2021 est la suivante :

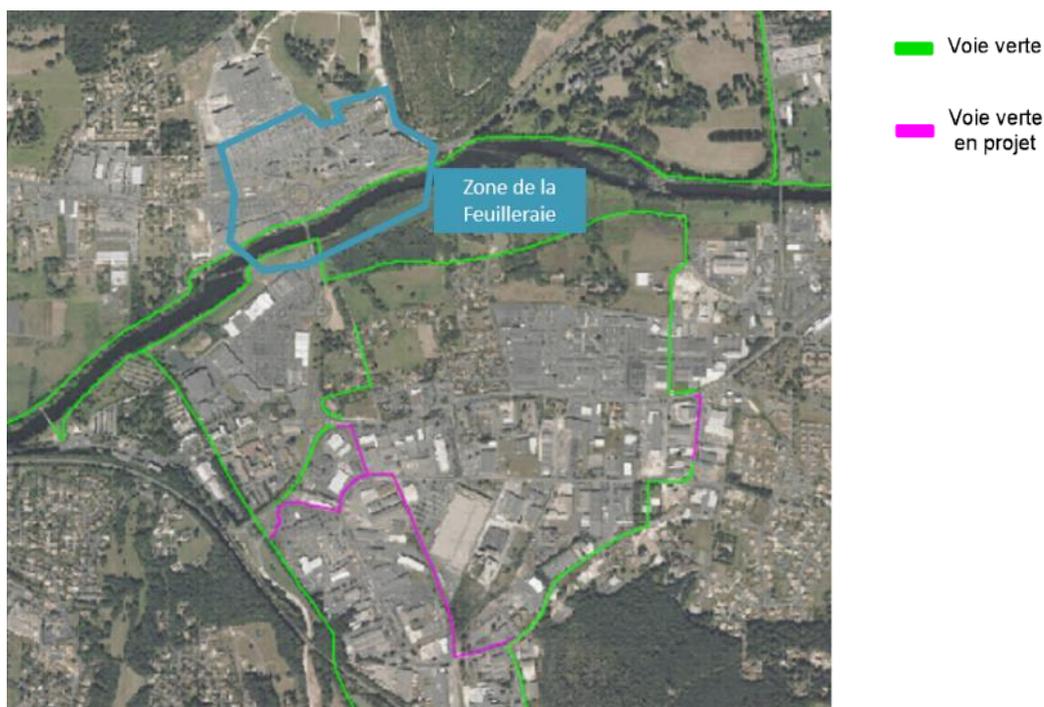
Ligne	Usages
D	38 167
K3	3 077
R1	1 127
e4	859
K5	759
e3	728

Concernant le giratoire, il est équipé de sept branches pour les véhicules motorisés (dont une qui ne fonctionne qu'en entrée sur le giratoire). Aujourd'hui il n'est pas possible de faire le tour du giratoire à pied. Par exemple aucune traversée piétonne n'existe au niveau du pont allant vers Boulazac, alors que beaucoup de piétons passent par ici. Ainsi une personne à vélo ne peut pas descendre de son vélo pour faire le tour à pied, mais doit aller dans l'anneau central.



Zoom de la vue aérienne sur le giratoire : seules 4 branches sur 7 sont équipées de passages piétons (© Google 2022)

De plus, trois axes cyclables sont présents sur cette zone à moins de 50 m les uns des autres, mais ne sont pas du tout interconnectés : un axe qui arrive de l'est directement sur le giratoire, et deux voies vertes qui passent sous le pont de la Feuillaie, l'une côté Trélassac et l'autre côté Boulazac.



Présentation des voies vertes existantes aux alentours de la zone

Enfin, une haie basse est présente de manière très discontinue entre la piste cyclable venant de l'est et la nationale 21, mais il est difficile d'envisager de l'améliorer car son entretien est déjà périlleux côté route nationale.

⇒ Il n'y a pas d'action déjà entreprise ou en cours sur la zone pour améliorer la qualité de l'air.

Éléments spécifiques de diagnostic

⇒ Concentrations en polluants :

Le diagnostic de la qualité de l'air mené dans le cadre de l'étude repose notamment sur une catégorisation menée par ATMO Nouvelle-Aquitaine dans sa Carte Stratégique Air. La zone apparaît suivant les lieux entre la **classe 1** (zone non touchée par un dépassement réglementaire) et la **classe 4** (zone « air » prioritaire) au sud :

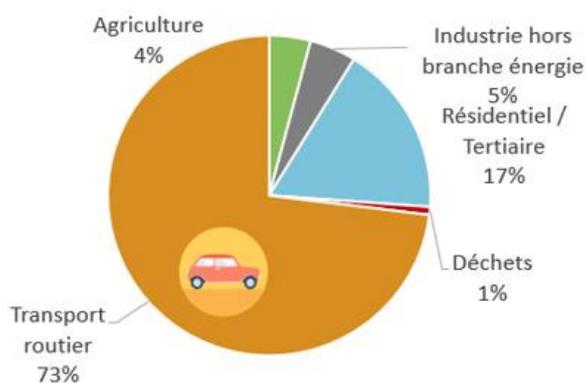


Zoom de la Carte Stratégique Air sur la zone

Ces concentrations élevées sont essentiellement des concentrations on oxyde d'azote, liées au trafic routier.

⇒ Émissions de polluants :

Sur le Grand Périgueux en 2018, 73 % des émissions d'oxyde d'azote sont dues au transport routier. Les actions liées à la qualité de l'air peuvent donc actionner deux leviers : la réduction du trafic routier sur zone (mesure d'atténuation), ou la protection du public (mesure d'adaptation).



Répartition sectorielle des émissions d'oxydes d'azotes en 2018 – Grand Périgueux

Objectifs et contenu de l'action

Le contenu de l'action est divisé en 2 types d'actions :

- ⇒ Les mesures supplémentaires pour la zone, à la suite de l'étude sur la qualité de l'air,
- ⇒ Les mesures supplémentaires en lien avec une fiche action portée au niveau global par le Grand Périgueux.

Mesures supplémentaires sur zone, dans le cadre du plan d'amélioration de la qualité de l'air (PAQA)

- ⇒ Réaliser une étude de faisabilité sur la modification du rond-point. Temporalité : court terme.
- ⇒ Suivant les résultats de l'étude, mettre en place un anneau externe pour les modes actifs. Temporalité : long terme.
- ⇒ Réaliser une étude pour vérifier la faisabilité de relier les 2 côtés de la rivière Isle avec une passerelle piétonne et cycliste et connecter le niveau du giratoire et du pont aux deux voies vertes en contrebas au niveau de l'Isle. Temporalité : court terme.
- ⇒ Répondre à l'appel à projet de l'État sur les discontinuités cyclables pour la réalisation de ce qui aura été jugé faisable (cet appel à projet de l'Etat ne pouvant apporter que 20% du budget, une analyse financière du projet sera nécessaire). Temporalité : moyen terme.
- ⇒ Encourager les clients de la zone commerciale à venir en vélos cargos après que les itinéraires cyclables auront été mis en place, ainsi que des solutions de stationnement spécifiques. Temporalité : moyen terme.
- ⇒ Étudier le développement de la logistique bas carbone sur la zone dans le cadre de Grand Périgueux 2040. Temporalité : moyen/long terme.

Mesures supplémentaires en lien avec l'agglomération, dans le cadre du PAQA

- ⇒ Réaliser des mesures de qualité de l'air sur zone. Voir fiche action 6.1.1. Temporalité : court terme.

Pilotage et moyens

Porteur	Commune de Trélissac
Référents Grand Périgueux	Directions : Mobilité, Urbanisme, Mission Climat et Transition Écologique, développement économique (lien avec les aménageurs privés)
Partenaires	Centre commercial et aménageurs privés, DIRCO, État (appel à projet sur les discontinuités cyclables, études de faisabilité), Région, Département, entreprises commerciales de la zone de la Feuilleraie mais aussi de la zone du Ponteix côté Boulazac, ATMO NA
Ressources	DIRCO, bureau d'études
Budget	/

Calendrier

Les temporalités peuvent varier pour chaque mesure identifiée dans la fiche action. Les temporalités de chaque mesure sont récapitulées dans le tableau ci-après. Les trois temporalités prévues prennent en compte l'avancement actuel du Plan Climat 2019-2024 :

- ⇒ Court terme : d'ici la fin du Plan Climat en 2024,
- ⇒ Moyen terme : les 3 premières années du Plan Climat suivant (2026-2028),
- ⇒ Long terme : les dernières années du Plan Climat suivant (2029-2030).

Mesure	Court terme	Moyen terme	Long terme
1	X		
2			X
3	X		
4		X	
5		X	
6		X	
7	X		

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Objectif 2028	Objectif 2030	Producteurs
Étude de faisabilité sur la modification du rond-point	/	Réalisée	/	/	Commune

Anneau externe pour les modes actifs sur le giratoire	Non présent	/	/	Mis en place	Commune
Étude des connexions possibles avec les voies en dessous du pont	Pas de connexion	Réalisée	/	/	Commune
Étude de l'ajout d'une passerelle ou d'un bac sur un côté du pont	/	/	Réalisée	/	Commune
Réponse à l'appel à projet de l'État sur les discontinuités cyclables	/	Réalisée	/	/	Commune
Emplacements pour vélo cargo sur la zone	0	5	10	/	Aménageurs

Indicateur de résultat

Indicateur	Mesure	Fréquence	Valeur 2020 (modélisation ATMO)	Objectif 2024	Objectif 2030
Concentration en dioxyde d'azote sur la zone	Suivant partenaire choisi	En amont de chaque évaluation du PCAET	40-80 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	< 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	< 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

L'objectif en termes de concentrations est de s'aligner à minima sur les objectifs réglementaires nationaux et à plus long terme de suivre les recommandations de l'OMS, à savoir aucune personne exposée de manière chronique à une concentration de plus de 10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ d'oxyde d'azote d'ici 2030 sur la zone. Cependant aujourd'hui la zone est commerciale, il n'y a donc pas de population exposée de manière chronique à un dépassement de seuil. Ceci permet de viser le seuil de concentration du Code de l'environnement.

Impact de l'action

Priorité de l'action	+ (zone commerciale, pas de population exposée)
Difficulté de mise en œuvre	+ : nécessité d'une collaboration long terme avec les aménageurs privés
Energie économisée annuellement (GWh/an)	Co-bénéfices liés à la réduction du trafic routier
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	Co-bénéfices liés à la réduction du trafic routier
Impact sur la qualité de l'air	+
Point de vigilance	\
Economies estimées	Co-bénéfices liés à la réduction du trafic routier
Rapport coût-efficacité	++

Axe 6 : Améliorer la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire

Programme 6.3 : Améliorer la qualité de l'air localement dans les zones à enjeux

ACTION 6.3.4 : RÉDUIRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE À BOULAZAC ISLE MANOIRE

Descriptif

Contexte de l'action

Cette action a été rajoutée au PCAET en 2023, à la suite de l'étude « Plan d'actions pour la qualité de l'air, étude d'opportunité de mise en place de zones à faibles émissions mobilités menée en 2022.

Cette fiche présente les actions mises en place pour deux zones présentes à Boulazac Isle Manoire : le long de l'avenue Louis Lescure, et le long de l'avenue Marcel Paul.

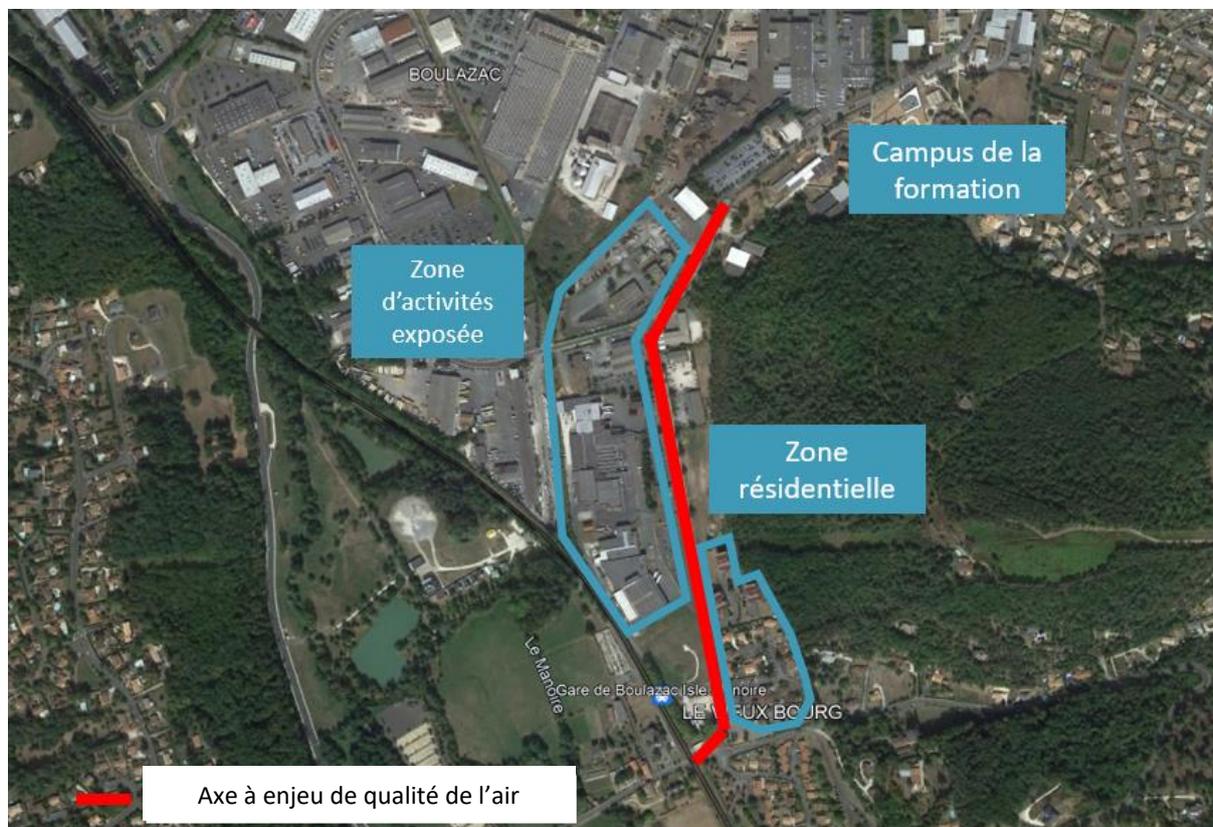
Description de la zone où sont menées les actions le long de l'avenue Louis Lescure :

La zone se situe sur l'avenue Louis Lescure (D5E2), au sein de la commune de Boulazac Isle Manoire. Elle s'étend de la halte ferroviaire de Boulazac Isle Manoire au sud, jusqu'au campus de la formation au nord-est.

Certains éléments à enjeux vis-à-vis de la qualité de l'air sont présents sur zone :

- ⇒ Le campus de la formation (CFA des métiers, plus de 1 000 apprentis),
- ⇒ La zone d'activités,
- ⇒ La zone résidentielle au sud-est.

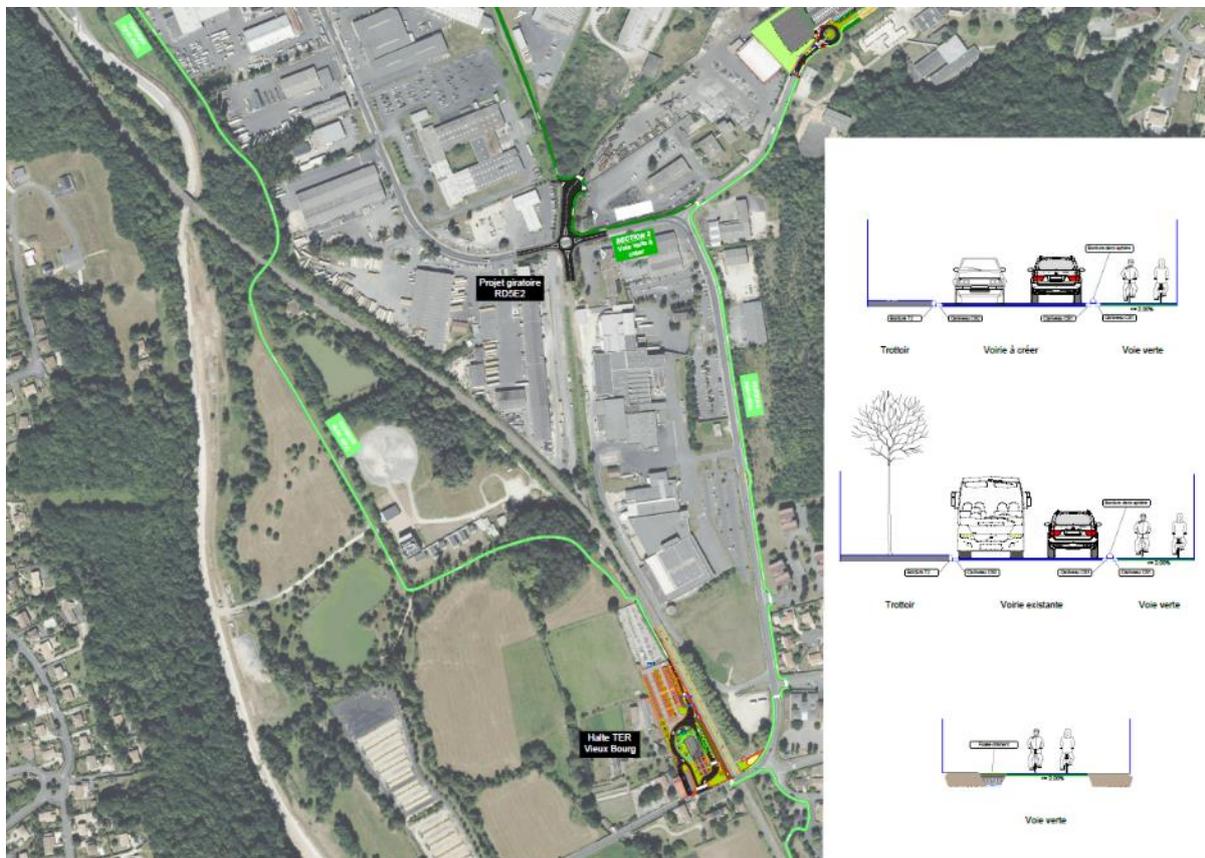
La zone a aussi été sélectionnée à l'origine pour la présence d'une école au sud-est, mais celle-ci a depuis déménagé vers la route de Jaunour et n'est plus exposée.



Vue aérienne de la zone Lescure (© Google 2022)

Description des actions déjà entreprises ou en cours sur la zone :

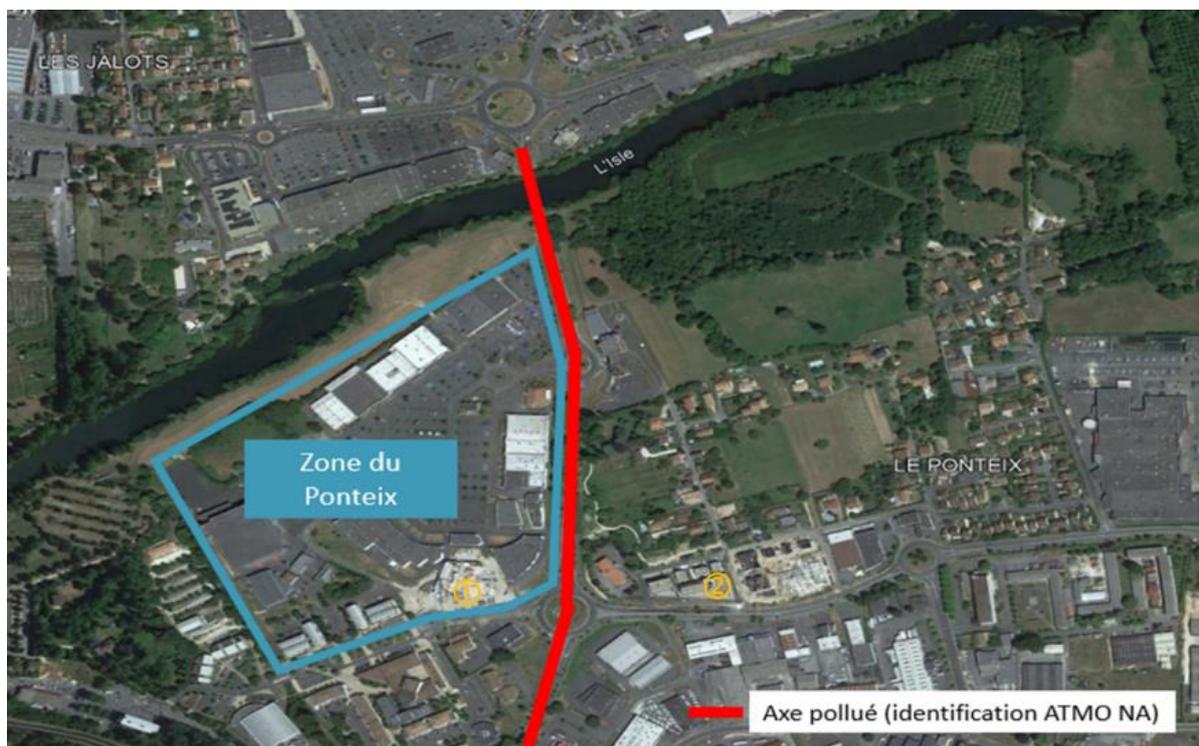
- ⇒ Mise en fonctionnement de la halte ferroviaire avec vélos en libre-service (action de réduction du trafic),
- ⇒ Ouverture d'une voie verte de la halte vers le campus (action de réduction du trafic),
- ⇒ Fermeture à la circulation de la route entre la CCI et le CFA avec une double impasse (action de réduction du trafic).



Présentation de la voie verte le long de l'avenue Lescure, et des projets de voies vertes en cours (voir dans le contenu de l'action)

Description de la zone où sont menées les actions le long de l'avenue Marcel Paul :

La zone se situe entre l'avenue Marcel Paul (D5) et l'avenue Robert Desnos, entre le giratoire et le centre commercial la Feuilleraie plus au nord (zone d'activité du Ponteix). Parmi les éléments à enjeux à proximité de la zone se trouvent un pôle santé en cours de construction au niveau de l'avenue Marcel Paul (①), et des logements sociaux de l'autre côté du rond-point (②).



Vue aérienne de la zone Marcel Paul (© Google 2022)

Description des actions déjà entreprises ou en cours sur la zone :

- ⇒ Projet de plantation le long de l'axe, afin de réaliser un écran à la pollution au niveau des logements en cours de construction. Cela pourrait également avoir un effet sur la vitesse, mais les aménagements doivent être validés avec le département.



Projet de plantation d'arbres le long de l'avenue

Éléments spécifiques de diagnostic

⇒ Concentrations en polluants sur Louis Lescure :

Le diagnostic de la qualité de l'air mené dans le cadre de l'étude repose notamment sur une catégorisation menée par ATMO Nouvelle-Aquitaine dans sa Carte Stratégique Air. La zone apparaît en **classe 3** (dépassement réglementaire) voire **4** (zone « air » prioritaire) :



Zoom de la Carte Stratégique Air sur la zone Lescure

Ces concentrations élevées sont essentiellement des concentrations on oxyde d'azote, liées au trafic routier.

⇒ Concentrations en polluants sur l'avenue Marcel Paul :

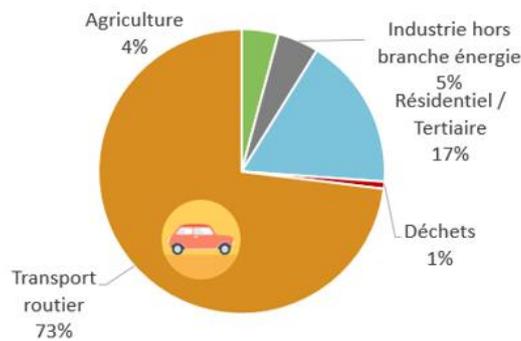
La zone apparaît en classe 3 (dépassement réglementaire) voire 4 (zone « air » prioritaire) sur l'avenue Robert Desnos, mais sans dépassement règlementaire sur l'avenue Marcel Paul :



Zoom de la Carte Stratégique Air sur la zone Marcel Paul

⇒ Émissions de polluants :

Sur le Grand Périgueux en 2018, 73% des émissions d'oxyde d'azote sont dues au transport routier. Les actions liées à la qualité de l'air peuvent donc actionner deux leviers : la réduction du trafic routier sur zone (mesure d'atténuation), ou la protection du public (mesure d'adaptation).



Répartition sectorielle des émissions d'oxydes d'azote en 2018 – Grand Périgueux

Objectifs et contenu de l'action

Le contenu de l'action est divisé en quatre types d'actions :

- ⇒ Les mesures qui étaient déjà prévues à court terme avant l'étude sur la qualité de l'air, et qui sont mises en avant pour leur impact sur la qualité de l'air,
- ⇒ Les mesures qui étaient déjà en étude pour la zone avant l'étude sur la qualité de l'air,
- ⇒ Les mesures supplémentaires pour la zone, à la suite de l'étude sur la qualité de l'air,
- ⇒ Les mesures supplémentaires en lien avec une fiche action portée au niveau global par le Grand Périgueux.

Mesure déjà prévue à court terme

- ⇒ Louis Lescure : Mettre en œuvre le projet EPICENTRE et créer des voies vertes qui desservent la zone d'ici 2023 (avec un point de vigilance sur la facilitation des liaisons routières qui peut amener plus de pollution atmosphérique, même si elle ne se fera pas sur la zone). Temporalité : court terme.

Mesures déjà en étude

- ⇒ Louis Lescure : Étudier la possibilité de connecter les voies cyclables existantes dans le secteur aux autres voies présentes au sud. Temporalité : court terme.
- ⇒ Marcel Paul : Mettre en œuvre la plantation d'arbres pour protéger les logements en construction. Temporalité : court terme.

Mesures supplémentaires sur zone, dans le cadre du plan d'amélioration de la qualité de l'air (PAQA)

- ⇒ Louis Lescure : Mesurer dans le temps l'efficacité des mesures déjà entreprises sur le secteur, avec notamment du comptage routier. Temporalité : court terme.
- ⇒ Louis Lescure : Améliorer la connaissance du trafic poids lourd sur le secteur, pour faire la différence entre livraison et transit. Temporalité : court terme.
- ⇒ Louis Lescure : Étudier la restriction d'accès au secteur depuis le giratoire sud pour les poids lourds. Temporalité : moyen terme.
- ⇒ Louis Lescure : Sécuriser le passage à niveau en collaboration avec la SNCF : étudier la faisabilité de mise en place d'un tronçon ralentisseur, ou la faisabilité de réduction de vitesse. Temporalité : moyen terme.
- ⇒ Marcel Paul : Etudier la possibilité de mettre en place des plantations le long de l'ensemble de l'avenue. Temporalité : moyen terme.
- ⇒ Marcel Paul : Prévoir des cheminements piétons sécurisants séparés du trafic routier. Temporalité : moyen terme.
- ⇒ Marcel Paul : Étudier l'impact du trafic routier sur le pôle santé et les habitats en construction. Temporalité : court terme.
- ⇒ Marcel Paul : Réduire les vitesses sur la zone. Temporalité : moyen terme.
- ⇒ Marcel Paul : Surélever les passages piétons au niveau des giratoires. Temporalité : moyen terme.

Mesures supplémentaires en lien avec l'agglomération, dans le cadre du PAQA

- ⇒ Réaliser des mesures de qualité de l'air sur zone. Voir fiche action 6.1.1. Temporalité : court terme.
Nota bene : cette mesure sera portée par l'Agglomération pour permettre une cohérence entre les zones et les mesures et pour choisir un prestataire commun. Elle apparaît tout de même dans la fiche car elle concerne la zone.
- ⇒ Marcel Paul : Réaliser une étude de façade à façade pour réfléchir à un meilleur partage de l'espace entre les différents modes de déplacement : prévoir le passage de pistes cyclables séparées du trafic routier. Temporalité : moyen terme.

Pilotage et moyens

Porteur	Commune de Boulazac Isle Manoire
Référents Grand Périgueux	Directions : Mobilités, Urbanisme, Mission Climat et Transition Écologique
Partenaires	Grand Périgueux, Entreprises de la zone d'activités, Périmouv, SNCF, ATMO NA
Ressources	Les moyens des Services Techniques de Boulazac Isle Manoire Réalisation des mesures de qualité de l'air : Grand Périgueux
Budget	Selon financement des mesures de la qualité de l'air

Calendrier

Les temporalités peuvent varier pour chaque mesure identifiée dans la fiche action. Les temporalités de chaque mesure sont récapitulées dans le tableau ci-après. Les trois temporalités prévues prennent en compte l'avancement actuel du Plan Climat 2019-2024 :

- ⇒ Court terme : d'ici la fin du Plan Climat en 2024,
- ⇒ Moyen terme : les 3 premières années du Plan Climat suivant (2026-2028),
- ⇒ Long terme : les dernières années du Plan Climat suivant (2029-2030).

Mesure	Court terme	Moyen terme	Long terme
1	X		
2	X		
3	X		
4	X		
5	X		
6		X	
7		X	
8		X	
9		X	
10	X		
11		X	
12		X	
13	X		
14		X	

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Producteurs
Réalisation des voies vertes dans le cadre du projet EPICENTRE	/	Réalisées	GPx
Nombre de PDE accompagnés sur le secteur	0	3	Périmouv
Utilisation du comptage routier mobile sur zone	/	Utilisé	Commune

Indicateur de résultat

Indicateur	Mesure	Fréquence	Valeur 2020 (modélisation ATMO)	Objectif 2024	Objectif 2030
Concentration en dioxyde d'azote sur la zone	Suivant partenaire choisi	En amont de chaque évaluation du PCAET	40-80 $\mu g/m^3$	28 $\mu g/m^3$	10 $\mu g/m^3$

L'objectif en termes de concentrations est de s'aligner à minima sur les objectifs règlementaires nationaux et à plus long terme de suivre les recommandations de l'OMS, à savoir aucune personne exposée de manière chronique à une concentration de plus de 10 $\mu g/m^3$ d'oxyde d'azote d'ici 2030 sur la zone.

Impact de l'action

Priorité de l'action	+++ (zone en dépassement)
Difficulté de mise en œuvre	+ : nécessité d'une collaboration long terme avec la SNCF
Energie économisée annuellement (GWh/an)	Co-bénéfices liés à la réduction du trafic routier
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	Co-bénéfices liés à la réduction du trafic routier
Impact sur la qualité de l'air	+++
Point de vigilance	Co-bénéfices liés à la réduction du trafic routier
Economies estimées	Co-bénéfices liés à la réduction du trafic routier
Rapport coût-efficacité	+++

Axe 6 : Améliorer la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire

Programme 6.4 : Améliorer la qualité de l'air localement dans les zones à enjeux

ACTION 6.3.5 : RÉDUIRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE DANS LE SECTEUR DU CENTRE COMMERCIAL DE MARSAC SUR L'ISLE

Descriptif

Contexte de l'action

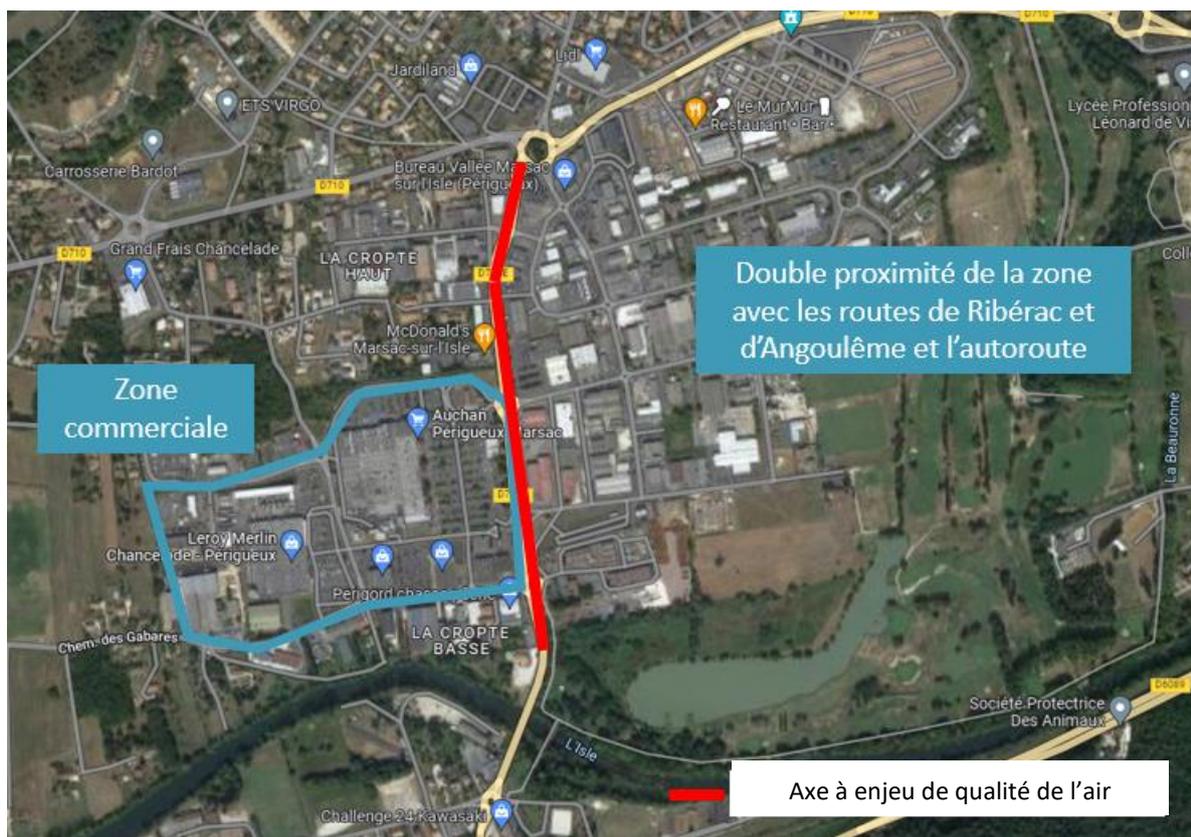
Cette action a été rajoutée au PCAET en 2023, à la suite de l'étude « Plan d'actions pour la qualité de l'air, étude d'opportunité de mise en place de zones à faibles émissions mobilités menée en 2022.

Description de la zone où sont menées les actions

La zone se situe sur la D710E qui traverse le centre commercial de Marsac-sur-l'Isle du nord au sud. Elle s'étend du rond-point Jean Jaurès au nord, au rond-point de Nautours au sud.

Certains éléments à enjeux vis-à-vis de la qualité de l'air sont présents sur zone :

- ⇒ Quelques habitations avec des habitants exposés quotidiennement,
- ⇒ Les commerces avec du public exposé ponctuellement.



Vue aérienne de la zone (© Google 2022)

La zone supporte une très forte circulation de véhicules, avec environ 20 000 véhicules par jour. Les poids lourds représentent 10 à 12 % du trafic au total. Un élément important pour cette zone commerciale est son agrandissement en cours, qui va entraîner une augmentation du trafic :

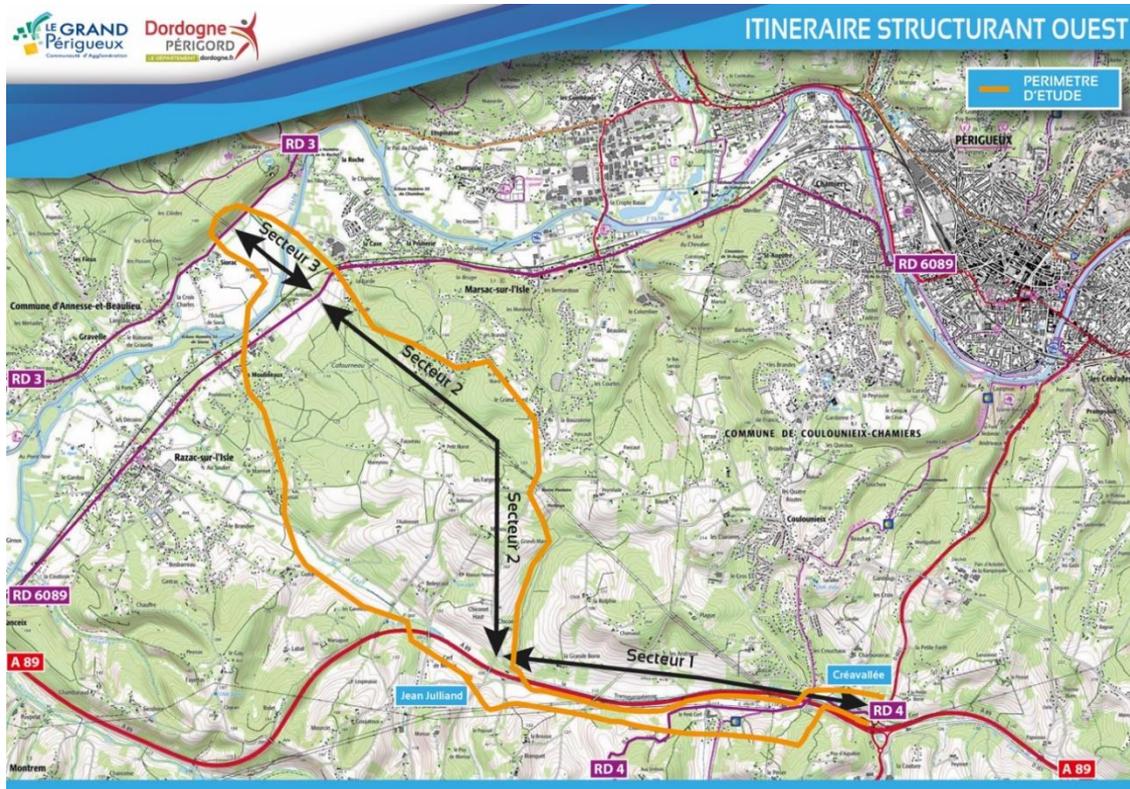
- ⇒ Certaines enseignes vont se déplacer,
- ⇒ Une nouvelle enseigne de restauration rapide va s'installer,

- ⇒ La deuxième partie du parc des expositions doit être agrandie de 8 ha de surface commerciale ou ludique (dont 20 000 m² bâtis).

Description des actions déjà entreprises ou en cours sur la zone :

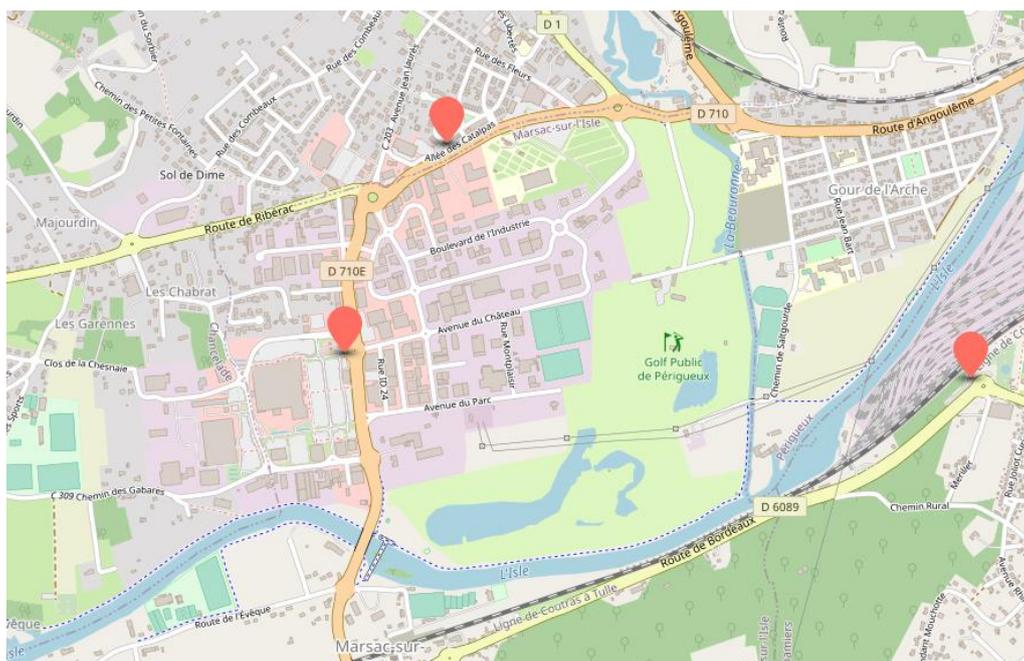
- ⇒ Mise en service de la halte ferroviaire (action de réduction du trafic) le 12 décembre 2022.

Un projet de contournement routier dit « Patapain – Fromarsac » est également à l'étude et pourrait avoir un impact négatif sur le trafic dans la zone.



Présentation du contournement routier « Patapain – Fromarsac »

Enfin, la zone est déjà pourvue en parkings relais et aires de covoiturage :



<https://www.grandperigueux.fr/information-transversale/annuaire-des-parkings-relais/cartographie>

Éléments spécifiques de diagnostic

⇒ Concentrations en polluants :

Le diagnostic de la qualité de l'air mené dans le cadre de l'étude repose notamment sur une catégorisation menée par ATMO Nouvelle-Aquitaine dans sa Carte Stratégique Air. La zone apparaît suivant les lieux entre la **classe 2** (zone « fragilisée ») et la **classe 4** (zone « air » prioritaire) :

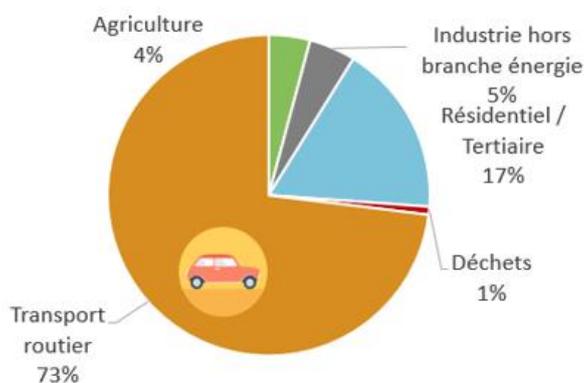


Zoom de la Carte Stratégique Air sur la zone

Ces concentrations élevées sont essentiellement des concentrations en oxyde d'azote, liées au trafic routier.

⇒ Émissions de polluants :

Sur le Grand Périgueux en 2018, 73 % des émissions d'oxyde d'azote sont dues au transport routier. Les actions liées à la qualité de l'air peuvent donc actionner deux leviers : la modération du trafic routier sur zone (mesure d'atténuation), ou la protection du public (mesure d'adaptation).



Répartition sectorielle des émissions d'oxydes d'azote en 2018 – Grand Périgueux

Objectifs et contenu de l'action

Le contenu de l'action est divisé en quatre types d'actions :

- ⇒ Les mesures qui étaient déjà prévues à court terme avant l'étude sur la qualité de l'air, et qui sont mises en avant pour leur impact sur la qualité de l'air,
- ⇒ Les mesures qui étaient déjà en étude pour la zone avant l'étude sur la qualité de l'air,
- ⇒ Les mesures supplémentaires pour la zone, à la suite de l'étude sur la qualité de l'air,
- ⇒ Les mesures supplémentaires en lien avec une fiche action portée au niveau global par le Grand Périgueux.

Mesures déjà prévues à court terme

- ⇒ Mettre en service une installation chaudière (chaussée pour les circulations douces ou encore chaussée à voie centrale banalisée) au niveau de la route de l'Evêque. Temporalité : très court terme.
- ⇒ Travailler sur la sécurisation des mobilités douces (piéton et vélo) sur le parcours entre le centre bourg et la zone commerciale. Temporalité : moyen terme.
 - Projet d'ouvrage de franchissement pour piétons et cyclistes au niveau de la zone allant du rond-point dit « de l'éléphant bleu » vers la zone commerciale péri-ouest (face à Auchan).

Ces mesures vont permettre un meilleur accès au centre commercial pour les zones résidentielles de la commune.

Mesures déjà en étude

- ⇒ Rénover certaines rues de la zone (avenues du Parc et du Château). Temporalité : moyen terme.
- ⇒ Travailler avec la Poste à la création d'un hub de logistique du dernier km. Temporalité : moyen terme.

Mesures supplémentaires sur zone, dans le cadre du plan d'amélioration de la qualité de l'air (PAQA)

- ⇒ Étudier la faisabilité de créer un plateau surélevé au niveau de la liaison avec Auchan. Temporalité : court terme.
- ⇒ Dans le cadre de l'agrandissement de la zone commerciale :
 - Renforcer les cheminements piétons sécurisants, séparés du trafic routier,
 - Végétaliser les espaces entre la route et les cheminements piétons / vélo,
 - Renforcer l'installation d'emplacements vélo / vélo cargo,
 - Renforcer l'installation de bornes de recharge électrique,
 - Limiter le nombre de stationnement voitures (co-bénéfice avec l'artificialisation des sols).
 - Temporalité : court terme.

Notons que la fréquence des transports en commun devrait être augmentée, avec la ligne C et une nouvelle ligne desservant spécifiquement Marsac et Chancelade.

- ⇒ Revoir le plan de circulation alternatif de la zone, en prenant en compte les itinéraires cyclables déjà définis. Temporalité : moyen terme.

Mesures supplémentaires en lien avec l'agglomération, dans le cadre du PAQA

- ⇒ Réaliser des mesures de qualité de l'air sur zone. Voir fiche action 6.1.1. Temporalité : court terme.
- ⇒ Réaliser un travail sur la desserte de la zone en fret ferroviaire, et étudier l'impact potentiel sur le trafic poids lourds. Temporalité : long terme.

Pilotage et moyens

Co-portage	CA du Grand Périgueux, Département, Marsac-sur-l'Isle
Référents Grand Périgueux	Directions : Mobilités, Urbanisme, Mission Climat et Transition Écologique, Economie
Partenaires	Périmouv, centre de tri postal, propriétaires privés de la zone, ATMO NA
Ressources	/
Budget	/

Calendrier

Les temporalités peuvent varier pour chaque mesure identifiée dans la fiche action. Les temporalités de chaque mesure sont récapitulées dans le tableau ci-après. Les trois temporalités prévues prennent en compte l'avancement actuel du Plan Climat 2019-2024 :

- ⇒ Court terme : d'ici la fin du Plan Climat en 2024,
- ⇒ Moyen terme : les 3 premières années du Plan Climat suivant (2026-2028),
- ⇒ Long terme : les dernières années du Plan Climat suivant (2029-2030).

Mesure	Court terme	Moyen terme	Long terme
1	X		
2		X	
3		X	
4		X	
5	X		
6	X		
7		X	
8	X		
9			X

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Objectif 2028	Producteurs
Mise en service de l'installation chaucidou	/	Mise en service	/	Commune
Réalisation de la piste cyclable route de Marival	/	Réalisée	/	Commune
Sécurisation des mobilités douces entre la halte ferroviaire et la zone commerciale	/	/	Réalisée	Commune
Études d'aménagements menées avec les promoteurs de la zone	/	Études menées	Aménagements réalisés	Commune
2 rues rénovées à proximité de la zone	0	1	2	Commune
Plan de circulation alternatif de la zone revu	/	/	Revu	Commune

Indicateur de résultat

Indicateur	Mesure	Fréquence	Valeur 2020 (modélisation ATMO)	Objectif 2024	Objectif 2030
Concentration en dioxyde d'azote sur la zone	Suivant partenaire choisi	En amont de chaque évaluation du PCAET	40-80 $\mu g/m^3$	36 $\mu g/m^3$	30 $\mu g/m^3$

L'objectif en termes de concentrations est de s'aligner à minima sur les objectifs réglementaires nationaux et à plus long terme de suivre les recommandations de l'OMS, à savoir aucune personne exposée de manière chronique à une concentration de plus de 10 $\mu g/m^3$ d'oxyde d'azote d'ici 2030 sur la zone.

Aujourd'hui la zone est commerciale et artisanale ce qui expose des employés à un dépassement de seuil. Ceci permet de viser le seuil de concentration du Code de l'environnement.

Impact de l'action

Priorité de l'action	++ (zone commerciale en dépassement)
Difficulté de mise en œuvre	+ : nécessité d'une collaboration long terme avec les aménageurs privés
Energie économisée annuellement (GWh/an)	Co-bénéfices liés à la modération du trafic routier
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	Co-bénéfices liés à la modération du trafic routier
Impact sur la qualité de l'air	++
Point de vigilance	L'agrandissement de la zone commerciale va amener une augmentation du trafic routier dans une zone déjà très encombrée
Economies estimées	Co-bénéfices liés à la modération du trafic routier
Rapport coût-efficacité	++

Axe 6 : Améliorer la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire

Programme 6.3 : Améliorer la qualité de l'air localement dans les zones à enjeux

ACTION 6.3.6 : RÉDUIRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE AU NIVEAU DE TROIS SECTEURS DE LA VILLE DE PÉRIGUEUX

Descriptif

Contexte de l'action

Cette action a été rajoutée au PCAET en 2023, à la suite de l'étude « Plan d'actions pour la qualité de l'air, étude d'opportunité de mise en place de zones à faibles émissions mobilités menée en 2022.

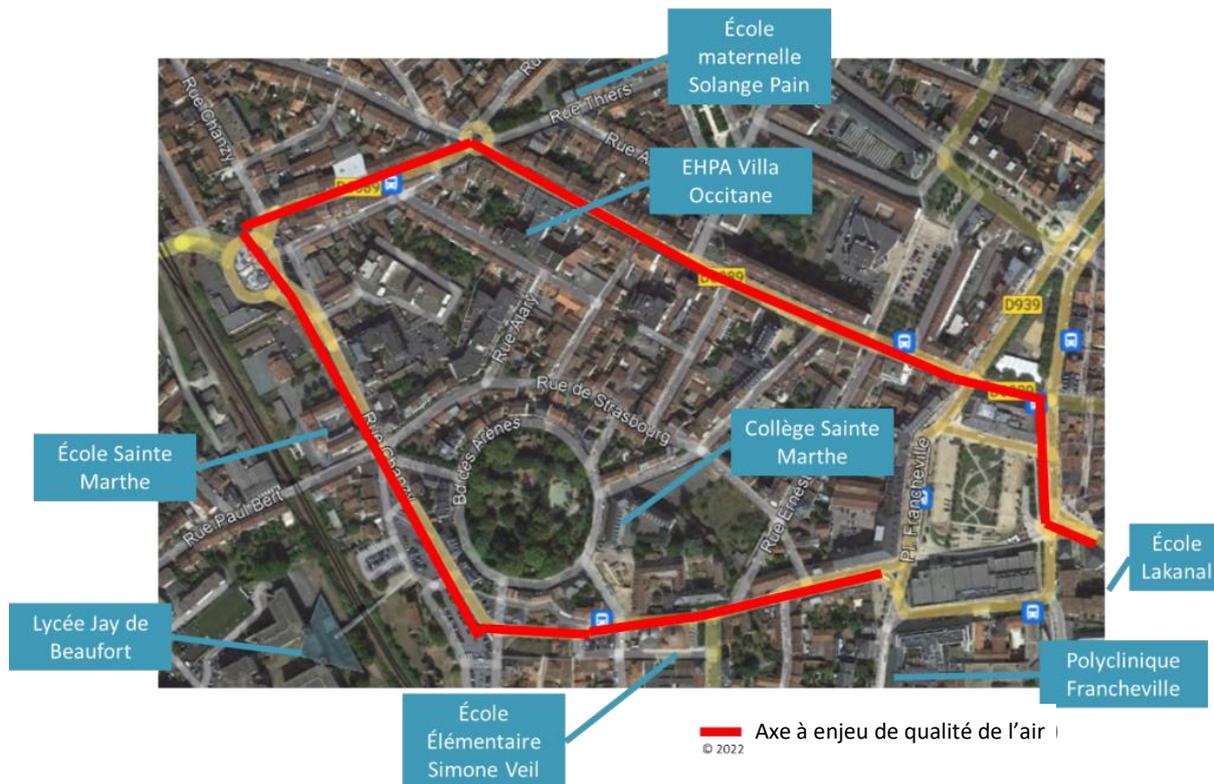
Description de la zone où sont menées les actions le long des rues Chanzy, de la Cité et du président Wilson

La zone se situe au centre de Périgueux, dans le polygone formé par la rue Chanzy, la rue de la Cité, et la rue du président Wilson.

Certains éléments à enjeux vis-à-vis de la qualité de l'air sont présents sur zone :

- Des établissements scolaires à proximité des axes pollués : École maternelle Solange Pain, École Sainte Marthe, Collège Sainte Marthe, Lycée Jay de Beaufort, École Élémentaire Simone Veil, École Lakanal ;
- Des établissements de santé, eux aussi à proximité d'axes pollués : EHPA Villa Occitane et Polyclinique Francheville.

Certains établissements ne se situent pas directement le long des axes, mais la zone a aussi été choisie pour sa densité de population et le fait que les scolaires peuvent être amenés à emprunter les axes pollués quotidiennement.



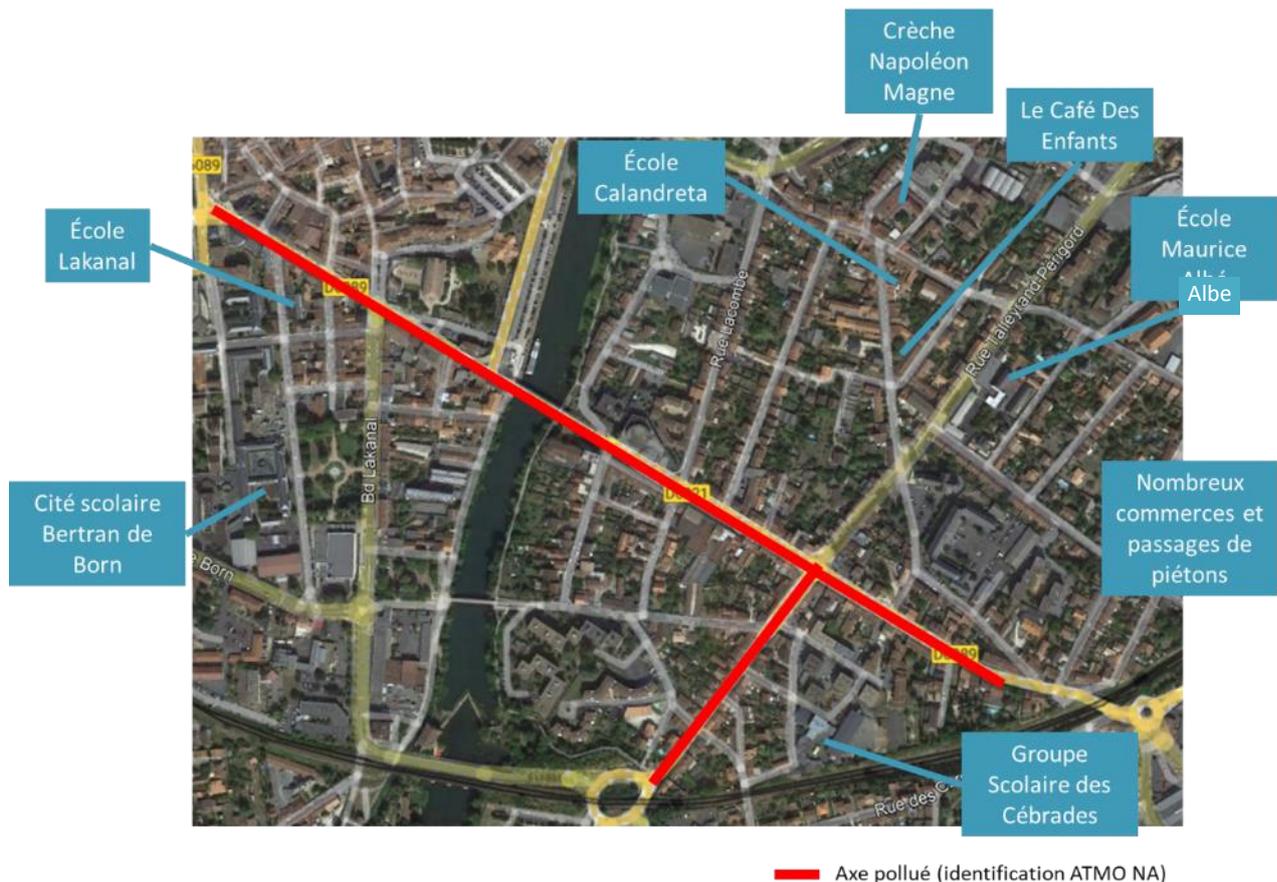
Vue aérienne de la zone n°1, au centre de Périgueux

Description de la zone où sont menées les actions le long du cours Fénelon

La zone se situe le long du cours Fénelon, entre la place Francheville au nord-ouest et le giratoire au sud-est. Comme pour la zone précédente, la forte densité de population, les nombreux commerces et les passages quotidiens de piétons ont permis d'identifier la zone comme une zone à enjeux.

Parmi les établissements recevant du public sensible à la qualité de l'air à proximité se trouvent :

- L'école Lakanal (aussi à proximité de la zone n°1) ;
- L'école Calandreta ;
- La crèche Napoléon Magne ;
- Le Café Des Enfants ;
- L'école Maurice Albe ;
- Le groupe Scolaire des Cébrades ;
- La cité scolaire Bertran de Born.



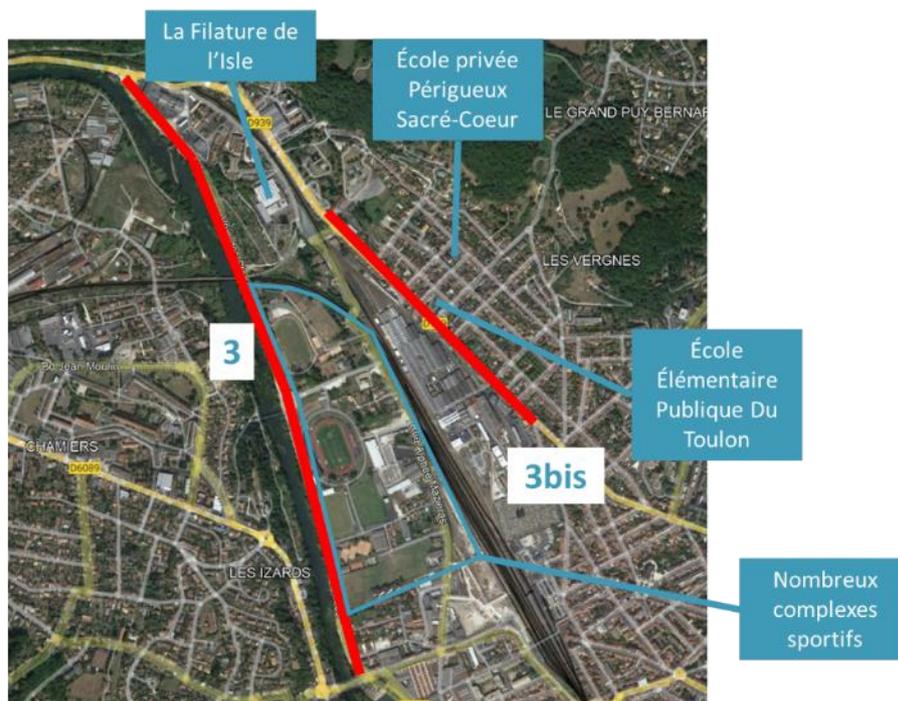
Vue aérienne de la zone n°2, le long du cours Fénelon (© Google 2022)

Description de la zone où sont menées les actions le long de la voie des stades et de la rue Pierre Sémard :

La zone se situe autour du complexe sportif de Périgueux, encadré par la voie des stades à l'ouest et la rue Pierre Sémard à l'est.

Les éléments à enjeux ici sont d'une part les équipements sportifs, pour lesquels les pratiquants sont plus sensibles à la pollution atmosphérique qu'au repos, et d'autre part des établissements scolaires à l'est de la zone :

- La Filature de l'Isle ;
- L'école privée Périgueux Sacré-Cœur ;
- L'école Élémentaire Publique Du Toulon ;
- Nombreux complexes sportifs au centre de la zone.



— Axe pollué (identification ATMO NA)

Vue aérienne de la zone n°3, entre la voie des stades et la rue Pierre Sépard (© Google 2022)

Description des actions déjà entreprises ou en cours sur les zones :

- Mise en place de « rues scolaires » au niveau de l'école du Toulon de 16h20 à 17h00 et au niveau de l'école élémentaire du Gour de l'Arche (au nord-ouest de la zone) le matin de 7h30 à 8h45 ;
- Quartiers zone à 30 km/h sur Saint-Georges et au Toulon avec un marquage double sens cyclable.

Éléments spécifiques de diagnostic

Concentrations en polluants

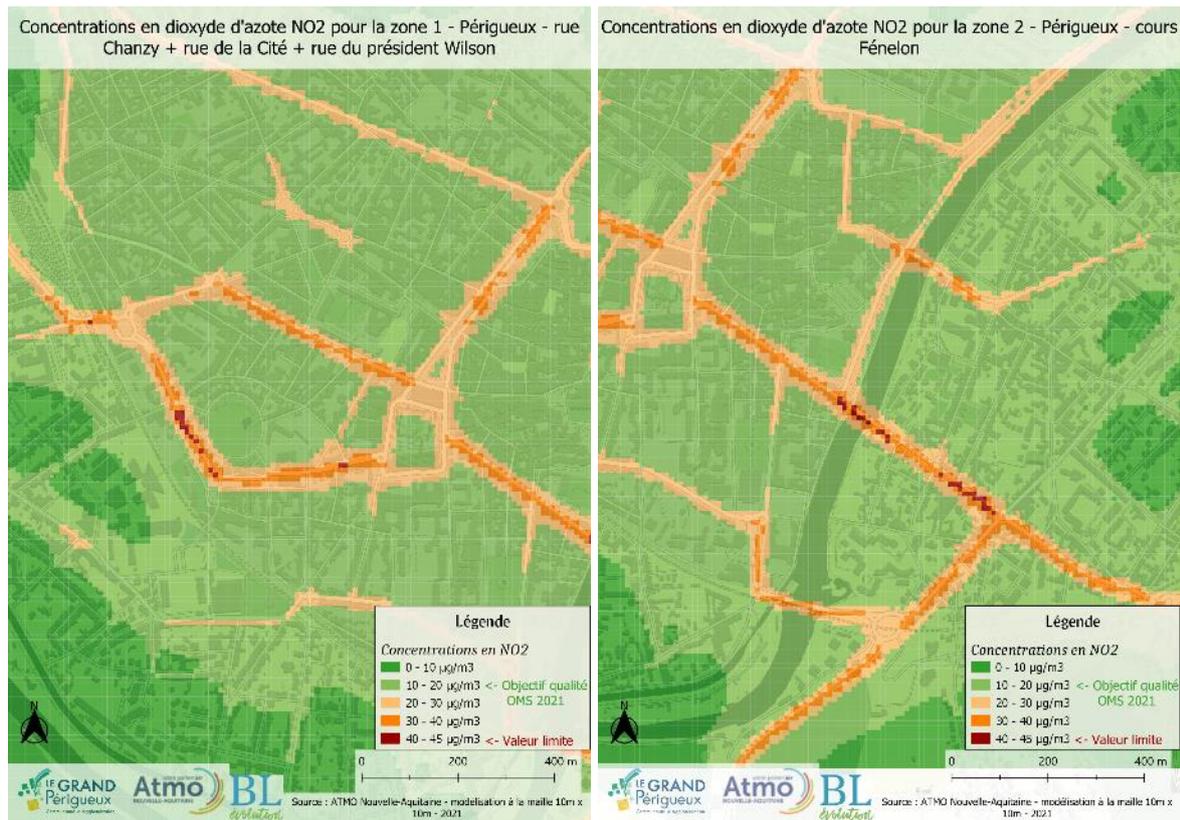
Le diagnostic de la qualité de l'air mené dans le cadre de l'étude repose notamment sur une catégorisation menée par ATMO Nouvelle-Aquitaine dans sa Carte Stratégique Air. La zone apparaît suivant les lieux entre la **classe 2** (zone « fragilisée » en dépassement réglementaire potentiel) et la **classe 3** (zone en dépassement réglementaire) :



Zoom de la Carte Stratégique Air sur la zone

Ces concentrations élevées sont essentiellement des concentrations on oxyde d'azote, liées au trafic routier.

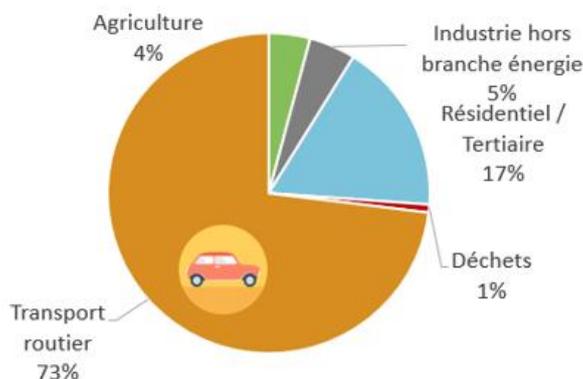
Des modélisations poussées à la maille 10 m x 10 m ont été fournies par ATMO Nouvelle-Aquitaine, pour les 3 zones de Périgueux. Ces résultats sont présentés ici pour le dioxyde d'azote, polluant le plus problématique au niveau des 3 zones :



Modélisations ATMO NA à la maille 10mx10m des moyennes annuelles en concentration de dioxyde d'azote pour les 3 zones à enjeux de Périgueux – Traitement BL évolution

Émissions de polluants

Sur le Grand Périgueux en 2018, 73 % des émissions d'oxyde d'azote sont dues au transport routier. Les actions liées à la qualité de l'air peuvent donc actionner deux leviers : la réduction du trafic routier sur zone (mesure d'atténuation), ou la protection du public (mesure d'adaptation).



Répartition sectorielle des émissions d'oxydes d'azote en 2018 – Grand Périgueux

Objectifs et contenu de l'action

Le contenu de l'action est divisé en quatre types d'actions :

- ⇒ Les mesures qui étaient déjà prévues à court terme avant l'étude sur la qualité de l'air, et qui sont mises en avant pour leur impact sur la qualité de l'air,
- ⇒ Les mesures qui étaient déjà en étude pour la zone avant l'étude sur la qualité de l'air,
- ⇒ Les mesures supplémentaires pour la zone, à la suite de l'étude sur la qualité de l'air,
- ⇒ Les mesures supplémentaires en lien avec une fiche action portée au niveau global par le Grand Périgueux.

Mesures déjà prévues à court terme

1. Mise en zone à 30 km/h de la ville. Temporalité : court terme.
2. Participation de la ville au projet de Bus à haut niveau de service de la rue Wilson. Temporalité : court terme.
3. Mise en place de « rues scolaires » au niveau de l'école Clos Chassaing, des Ecoles de la Cité, et des Groupes scolaires Maurice Albe et André Boissière. Temporalité : court/moyen terme.
4. Liaisons inter-quartier, parcours fraîcheur et connexion avec le centre-ville en déplacements doux : Végétalisation, assises, points d'eau, accessibilité, WC, stationnement vélo, station réparation Vélo. Temporalité : court/moyen terme.
 - Quartier du Toulon, de la Cité et Saint-Georges, rue Pierre Magne.
 - Partenaire privilégié ATD24.
5. Création d'un cheminement de la voie verte vers le centre-ville. Temporalité : moyen terme.
6. Projet pédibus, expérimentation en cours voire vélo-bus dans le quartier de Clos Chassaing vers le groupe scolaire suite à l'étude Moby. Temporalité : court/moyen terme.

Mesures déjà en étude

7. Lancement d'un programme de végétalisation dans plusieurs secteurs en février 2023. Temporalité : court/moyen/long terme.
8. Définition d'un plan de végétalisation en lien avec la hiérarchisation des voies. Temporalité : court/moyen terme.

9. Création d'un by-pass sur le carrefour Chanzy afin de favoriser les transports en commun. Temporalité : court/moyen terme.
10. Création de zones de rencontre, au niveau de divers secteurs à l'étude. Temporalité : court/moyen/long terme.
11. Elargissement et mise en accessibilité des trottoirs pour favoriser les cheminements piétons sur la rue Claude Bernard. Temporalité : court terme.
12. Projet de mise en place de la télégestion des feux tricolores, afin de favoriser le contournement du centre-ville ou de contraindre sur des secteurs définis. Temporalité : court terme.
13. Mise en place de ralentisseurs rue de la cité pour créer un tronçon apaisé au niveau du parcours gallo-romain. Temporalité : court/moyen terme.

Mesures supplémentaires sur zone, dans le cadre du plan d'amélioration de la qualité de l'air (PAQA)

14. Développer les véhicules électriques des collectivités locales, bus, camions bennes OM et véhicules légers. Augmenter le nombre de véhicules électriques dans la flotte communale. Temporalité : moyen/long terme.
15. Augmenter le nombre de bornes recharges très rapides véhicules électriques, voitures et vélos. Temporalité : moyen/long terme.

Mesures supplémentaires en lien avec l'agglomération, dans le cadre du PAQA

16. Réaliser des mesures de qualité de l'air sur zone. Voir fiche action 6.1.1. Temporalité : court terme.

Nota bene : cette mesure sera portée par l'Agglomération pour permettre une cohérence entre les zones et les mesures, et pour choisir un prestataire commun. Elle apparaît tout de même dans la fiche car elle concerne la zone.

Pilotage et moyens

Porteur	Commune de Périgueux
Référents Grand Périgueux	Directions : Mobilités Urbanisme, Mission Climat et Transition Écologique
Partenaires	ATD24, Le Grand Périgueux, Subventions région Nouvelle Aquitaine
Ressources	/
Budget	/

Calendrier

Les temporalités peuvent varier pour chaque mesure identifiée dans la fiche action. Les temporalités de chaque mesure sont récapitulées dans le tableau ci-après. Les trois temporalités prévues prennent en compte l'avancement actuel du Plan Climat 2019-2024 :

- Court terme : d'ici la fin du Plan Climat en 2024,
- Moyen terme : les 3 premières années du Plan Climat suivant (2026-2028),
- Long terme : les dernières années du Plan Climat suivant (2029-2030).

Mesure	Court terme	Moyen terme	Long terme
1	X		
2	X		
3	X	X	
4	X	X	
5		X	
6	X	X	
7	X	X	X
8	X	X	
9	X	X	
10	X	X	X
11	X		
12	X		
13	X	X	
14		X	X
15		X	X
16	X		

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Producteurs
Zones à 30 km/h	Non réalisé	Réalisé	Commune
Elargir la zone d'apaisement au niveau du parcours gallo-romain	Non réalisé	Réalisé	Commune
Mise en place de « rues scolaire »	Non réalisé	Réalisé	Commune
Liaisons inter –quartier	Non lancées	En cours	Commune
Création d'un cheminement de la voie verte vers le centre-ville	Non lancée	En cours	Commune
Projet pédibus	Non réalisé	Réalisé	Commune
Programme de végétalisation	Non lancé	En cours	Commune
Définition d'un plan de végétalisation en lien avec la hiérarchisation des voies	Non réalisé	Réalisé	Commune
Création d'un by-pass sur le carrefour Chanzy	Non lancé	En cours	Commune
Création de zones de rencontre	Non réalisé	Réalisé	Commune
Elargissement et mise en accessibilité des trottoirs	Non lancé	En cours	Commune
Projet de mise en place de la télégestion des feux tricolores	Non lancé	En cours	Commune
Mise en place de ralentisseurs rue de la Cité	Non lancée	En cours	Commune
Étudier l'impact du trafic routier	Non lancé	En cours	Commune
Augmenter le nombre de véhicules électriques dans la flotte communale	Non lancé	En cours	Commune
Augmenter le nombre de bornes de recharges très rapides pour les véhicules électriques	/	En cours	SDE 24 et commune
Réaliser des mesures de qualité de l'air	Non réalisé	En cours	Commune et GPx

Indicateur de résultat

Indicateur	Mesure	Fréquence	Valeur 2020 (modélisation ATMO)	Objectif 2024	Objectif 2030
Concentrations en dioxyde d'azote sur les zones	Suivant partenaire choisi	En amont de chaque évaluation du PCAET	20-45 $\mu g/m^3$	< 20 $\mu g/m^3$	10 $\mu g/m^3$

L'objectif en termes de concentrations est de s'aligner à minima sur les objectifs réglementaires nationaux et à plus long terme de suivre les recommandations de l'OMS, à savoir aucune personne exposée de manière chronique à une concentration de plus de 10 $\mu g/m^3$ d'oxyde d'azote d'ici 2030 sur la zone.

Impact de l'action

Priorité de l'action	+++ (dépassement des valeurs réglementaires dans les zones 1 et 2)
Difficulté de mise en œuvre	++
Energie économisée annuellement (GWh/an)	Co-bénéfices liés à la réduction du trafic routier
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	Co-bénéfices liés à la réduction du trafic routier
Impact sur la qualité de l'air	+++
Point de vigilance	/
Economies estimées	Co-bénéfices liés à la réduction du trafic routier
Rapport coût-efficacité	++